

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS -
PAPIER-CARTON
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION
REVUE DE PRESSE SEMAINE 35/09

1

L'indice CAC 40

Variation depuis le 31/12/08 : + 13,38 %

Variation depuis le début du mois : + 6,49 %



Séance du 27 août 2009

idé

1. Les contrats d'autonomie des jeunes cherchent leur rythme de croisière
2. Zone euro : la sortie de crise pourrait être rapide
3. Le travail au noir profite de la crise
4. «À travers la sous-traitance, de grosses entreprises profitent du travail au noir»
5. Trois axes de lutte contre le travail illégal
6. La réforme de la retraite des mères de famille se précise
7. UPM prédit la poursuite de la consolidation du secteur du papier
8. SYNDICATS CGT : le NPA « donneur de leçons »
9. L'unité syndicale mise à l'épreuve
10. Les Français font plus d'enfants mais plus tardivement
11. Taxe professionnelle : la réforme laisse un goût amer aux élus
12. Chérèque (CFDT) veut un gouvernement plus "combatif" avec les banques
13. La taxe carbone sera inscrite au budget 2010
14. L'emploi, priorité des priorités
15. Les autres chantiers à venir
16. L'accalmie de la crise pourrait être temporaire
17. Mailly : « l'unité syndicale n'est pas une fin en soi »
18. Chute du résultat net de Colas au 1er semestre
19. France : 10.700 chômeurs supplémentaires en juillet
20. Papeteries de Malaucène : cinq repreneurs sur les rangs
21. Accusé de tromper ses clients, EDF rectifie le tir
22. 2009, l'année qui change tout pour les syndicats
23. Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC « Il faut continuer à travailler au rapprochement avec d'autres organisations »
24. Les syndicats réformistes affinent leur stratégie
25. La CGT ne signe pas l'accord chômage partiel
26. Chômage en hausse en juillet : "Les chiffres minimisent la réalité", pour le PS
27. Chérèque et Thibault affichent leur convergence de vues sur l'avenir du syndicalisme
28. Inquiétudes à la CGT sur les projets de réforme de la gouvernance
29. La CFDT réclame de nouvelles mesures pour les jeunes
30. Retraites des mères : début d'une âpre négociation
31. Le crédit aux entreprises et aux ménages en panne dans la zone euro
32. Le CAC 40 continue sa consolidation
33. L'activité de Bouygues s'est améliorée au deuxième trimestre
34. Cegelec : Frédéric Van Heems Bernard Lemoine
35. Vinci : Franck Mougin nouveau DRH
36. Quand Chérèque prend la défense de Thibault
37. Les industriels français abaissent leurs prévisions d'investissement pour 2009

Les échos 24 août 2009

Les contrats d'autonomie des jeunes cherchent leur rythme de croisière

Un an après le lancement de ce dispositif phare du plan Espoir banlieues, les premiers résultats des contrats d'autonomie sont mitigés : le nombre de jeunes signataires du contrat et surtout leur taux d'insertion professionnelle se révèlent en deçà des objectifs escomptés.

En juillet 2008, les contrats d'autonomie, l'une des mesures phares du plan Espoir banlieues de Fadela Amara, étaient lancés dans 34 départements expérimentaux. A l'issue d'un appel d'offres, opérateurs publics et privés s'étaient engagés à accompagner, sur trois ans, 45.000 jeunes de 16 à 25 ans issus de quartiers prioritaires. Un an après, le premier bilan s'avère mitigé. Entre-temps, la crise est passée par là et le chômage des jeunes a augmenté de 30 %.

Le dispositif a d'abord pris du retard : à La Réunion ou dans le Val-de-Marne, les premiers contrats d'autonomie n'ont été signés qu'en octobre dernier. Impossible, alors, d'atteindre les 13.500 contrats prévus par le gouvernement pour la mi-2009. Malgré un rattrapage ces derniers mois, en juillet, seuls 11.798 jeunes étaient impliqués dans le dispositif.

Une fois son contrat signé avec l'opérateur, l'objectif est de conduire le jeune en six mois (renouvelable une fois) vers l'emploi, la formation ou la création d'entreprise, puis de le suivre durant son premier semestre de vie professionnelle. Durant la première phase, il reçoit une bourse mensuelle de 300 euros et enchaîne entretiens hebdomadaires avec un conseiller, ateliers de coaching, prospection et recherche d'emploi...

« Concurrence accrue »

Mais les résultats se font attendre, avec seulement 800 jeunes insérés professionnellement au bout d'un an. A Ingeus France, société privée qui gère le dispositif dans quatre départements, Erik Pillet, directeur général, dénombre « 310 jeunes placés » : « Soit 20 % de ceux que nous accompagnons depuis six mois. » Des résultats inférieurs aux prévisions, car il a fallu faire face à « une concurrence accrue même sur des secteurs en tension, comme les services ou le commerce ».

Outre la crise, le pari n'est pas aisé d'insérer ces jeunes majoritairement peu qualifiés, « à 90 % inconnus de Pôle emploi ou des missions locales », remarque Lilian Ah-Von, directeur de la mission locale de La Réunion, qui chapeaute le dispositif sur l'île. « Nous avons dû démarcher ces jeunes au pied des immeubles avec les associations de quartier, établir une relation de confiance. »

Coûteux, ce dispositif pèse sur la trésorerie des opérateurs. Car si l'Etat a débloqué 250 millions d'euros sur trois ans à cet effet, il ne rémunère les prestataires qu'au fur et à mesure de l'accompagnement. D'où un démarrage laborieux, qui a obligé le gouvernement à revoir sa copie début 2009. « Nous avons fait accélérer les paiements des opérateurs, pour mettre les prestataires en situation de réaliser les objectifs », reconnaît-on au cabinet de Fadela Amara.

Désormais, 40 % de la rémunération, et non plus 25 %, est versée au début du contrat, puis 30 % lors du placement du jeune et 30 % s'il se stabilise. Des comités locaux et nationaux sont chargés d'évaluer le travail des prestataires. Si les résultats sont encourageants dans le Haut-Rhin, l'Essonne ou le Pas-de-Calais, placer les jeunes s'avère plus difficile dans la Somme et à Paris.

Zone euro : la sortie de crise pourrait être rapide

Une récession profonde mais une reprise rapide. L'indice flash de l'activité globale (PMI) dans la zone euro, publié vendredi par la société Markit, montre une stabilisation du secteur privé en août et alimente les espoirs d'une sortie de crise accélérée. La statistique a augmenté de 3 points par rapport à juillet, se redressant de 47 à 50 points, atteignant ainsi le palier correspondant à la fin de la contraction économique. Après quatorze mois en dessous du seuil de croissance, l'indice a largement dépassé les estimations des analystes en enregistrant le plus important rebond depuis la naissance de la zone euro.

Au troisième trimestre

Calculé à partir d'une moyenne pondérée du secteur manufacturier et de celui des services, l'indicateur a enregistré une hausse de ses deux sous-composants au mois d'août. L'indice de la production manufacturière a légèrement progressé par rapport au mois précédent, de 49,4 à 50,8 points, marquant le retour à la croissance du secteur. Malgré la hausse record de 3,8 points, l'indice des services demeure en dessous du seuil de 50 points, mais indique un ralentissement sensible de la contraction de l'activité à 49,5 points. L'Allemagne et la France trouvent toutes deux dans ces chiffres la confirmation de leur sortie de la récession au deuxième trimestre. La première constate un net rebond de l'indice des services, qui passe de 48,1 à 54,1 points, tandis que la seconde enregistre une hausse de son indicateur de production manufacturière qui arrive à 50,2 points.

« *Les données de l'indice PMI indiquent que la récession sans précédent est suivie d'un rebond d'une rapidité historique* », affirme Rob Dobson, économiste chez Markit, dans un communiqué. En recul depuis cinq trimestres, le produit intérieur brut (PIB) de la zone a enregistré une baisse limitée de 0,1% au deuxième trimestre après un plongeon de 2,5 % au premier. Selon Rob Dobson, la situation de la zone euro permet d'envisager un retour à la croissance à partir du troisième trimestre. En effet, les données publiées vendredi ont incité certains économistes à revoir leurs prévisions. Après avoir projeté une contraction de 0,2 % du PIB de la zone euro au troisième trimestre, Silvio Peruzzo, économiste chez RBS, table désormais sur une hausse de 0,2 %, estimant même que « *la nature de la crise économique est probablement différente de ce qu'on pensait* ». L'économiste de RBS explique que « *dans une récession normale, le marché de l'emploi continuerait de s'affaiblir rapidement* ». Or l'étude de Markit constate un ralentissement du rythme des destructions d'emplois. Il avance donc l'hypothèse que cette crise pourrait résulter « *uniquement d'un choc de confiance suite à la faillite de Lehman Brothers* », mais estime qu'il est « *encore trop tôt pour tirer des conclusions* ». Une prudence partagée par d'autres experts concernant les perspectives d'une reprise solide et durable : le chômage risque malgré tout de freiner la consommation et l'excès de capacité productive pourrait nuire à l'investissement à moyen terme.

La croix 24 août 2009

Le travail au noir profite de la crise

Favorisé par la récession, le travail illégal pourrait concerner plus des deux tiers de la population mondiale d'ici à 2020. En France, 13 % des entreprises fraudent

Le travail au noir, une vie en marge

Le travail au noir apparaît comme un recours pour ceux qui ne trouvent pas d'emploi légal. Mais il pose bien des problèmes pour préparer sa retraite, bénéficier d'une couverture médicale ou obtenir un prêt Deux femmes en témoignent, l'une en Espagne et l'autre en Pologne

Lourdes, secrétaire à Madrid, reçoit une petite enveloppe supplémentaire

Le travail au noir, Lourdes, 37 ans, le vit en regardant sa feuille de paie. Officiellement, elle gagne 1 000 € par mois. Mais cette jeune femme reçoit un complément de salaire au noir. « *Nous avons fait ce contrat en accord avec mon patron. Je suis supposée travailler les 40 heures légales par semaine pour 1 000 €, mais je reçois en tout 1 500 €* », explique Lourdes, secrétaire dans une PME de construction. Lourdes n'est pas dupe. « *Je sais bien que je cotise moins pour la Sécurité sociale, pour ma retraite et à la longue, ce n'est pas bon. Cela profite surtout aux patrons. Finalement, moi, je suis perdante* », lâche-t-elle. Les problèmes surgissent aussi si elle veut demander un prêt : « *Qu'est-ce que je dis au banquier ? Ce que je gagne réellement ?* »

La situation de cette secrétaire n'est pas isolée, en particulier dans le secteur de la construction, où « beaucoup d'argent circule au noir, ajoute Lourdes. Faire payer la TVA, dans ce secteur, c'est rare, voire saugrenu en Espagne. Cela n'arrange généralement ni l'entrepreneur, ni le client. » Mais elle constate que l'argent illégal subit aussi l'effet de la crise. « Lorsque le secteur de la construction était en plein boom, avant la crise économique, la petite enveloppe que me donnait mon patron était plus importante ! »

Pourtant, il y a encore peu, lorsque l'économie battait son plein en Espagne, les banques prenaient en considération ces revenus au noir, « le revenu B », comme on l'appelle ici. « La prise en compte n'était pas systématique ou totale. Mais, selon le type d'activité, nous pouvions les prendre en considération pour l'attribution ou non d'un prêt », explique un banquier responsable des risques. Les secteurs de la construction et des services sont particulièrement concernés. « Si l'on voit que son salaire officiellement déclaré est en grande partie épargné, on a certains moyens de vérifier, par rapport à son niveau de vie, s'il bénéficie ou pas d'un complément de revenu non déclaré. Cela concerne surtout les particuliers et les PME », poursuit ce professionnel. Avec la crise, le travail au noir risque d'augmenter. Mais les banques s'attendent cependant à voir ce type de client moins souvent. « Le marché de la construction souffre beaucoup et les conditions des banques se durcissent », assure-t-il.

Eleonora, bac + 5, fait la plonge dans une pizzeria à Namyslow

« Je n'avais pas le choix », explique Eleonora, 33 ans, qui travaille au noir dans la pizzeria de sa sœur depuis trois mois. « Évidemment, dit-elle, c'est illégal. » Et elle préférerait avoir un contrat de travail. Mais pour l'heure, avec la crise économique qui sévit en Pologne, elle n'a pas trouvé mieux à Namyslow. Cette commune de 17 000 habitants située à une quarantaine de kilomètres de Wroclaw, grande ville de l'ouest de la Pologne, n'a pas de travail dans sa branche à lui proposer, ni de travail tout court d'ailleurs. « Trop qualifiée », lui répond-on à l'agence locale pour l'emploi.

« Lorsque les besoins sur le marché du travail augmentent, l'économie grise prospère. Le secteur du bâtiment en est un bon exemple. »

À 33 ans, Eleonora a en effet plusieurs diplômes en poche : après une formation de travailleur social, elle entreprend un master d'économie avant de suivre une formation en relations publiques. Après ses études, elle décroche des contrats à durée déterminée, d'abord comme conseillère pour une ONG, puis comme commerciale pour un groupe de téléphonie mobile. Puis les difficultés à trouver un emploi commencent. La situation financière de son mari permet néanmoins au couple de vivre aisément. Jusqu'à son divorce...

Eleonora doit alors trouver un travail de toute urgence. Après avoir essayé de nombreux échecs dans sa ville, elle envisage de déménager à Wroclaw, pôle économique qui connaît l'un des taux de chômage les plus bas du pays.

« En attendant, pour avoir de quoi manger tout en me donnant le temps de chercher le travail qui me corresponde, j'ai trouvé cette solution provisoire : travailler chez ma sœur. Si je me fais contrôler, je dirai que je donne un coup de main ! Les autres employés, eux, sont déclarés. » Eleonora travaille le soir, entre 16 heures et minuit. Et touche 800 zlotys par mois (près de 200 €) pour un trois-quarts temps. Officiellement, elle est toujours chômeuse – même si elle a déjà épuisé ses droits aux allocations –, ce qui lui permet de bénéficier encore d'une couverture santé.

D'après les estimations du GUS, l'office de statistique polonais, 1 168 000 personnes travaillaient en 2008 dans cette « zone grise » de l'économie polonaise. Un chiffre en augmentation régulière depuis 2002. « Lorsque les besoins sur le marché du travail augmentent, l'économie grise prospère. Le secteur du bâtiment en est un bon exemple », explique Wladyslaw Lagodzinski, porte-parole du GUS.

La réalité pourrait bien être supérieure aux chiffres avancés : la population des immigrés en situation illégale, Ukrainiens et Biélorusses en tête, est mal connue. On la retrouve notamment dans les secteurs du bâtiment et des services domestiques.

1,8 milliard d'êtres humains travaillent sans contrat

Définitions

Le travail non déclaré (ou au noir) désigne toute activité rémunérée de nature légale, qui n'est pas déclarée aux pouvoirs publics, selon la Commission européenne qui exclut les activités criminelles et les travaux ne nécessitant pas de déclaration.

L'économie informelle ou le secteur informel se définissent par opposition à l'économie officielle et réglementée.

Plus d'un humain sur deux travaille au noir

Selon l'OCDE, 1,8 milliard d'individus dans le monde travaillent dans des emplois informels, alors que 1,2 milliard bénéficient de contrats de travail et de prestations sociales.

L'activité économique informelle, hors secteur agricole, représente les trois quarts des emplois en Afrique subsaharienne, plus des deux tiers en Asie du Sud et du Sud-Est, la moitié en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et près du quart dans les pays en transition. Avec le secteur agricole, elle atteint, par exemple, 90 % en Asie du Sud.

Les disparités entre pays européens

Selon le dernier baromètre d'Eurofound, 5 % des Européens en âge de travailler admettent avoir travaillé au noir. Près d'un Danois sur cinq déclare travailler au noir, contre 13 % des Néerlandais, 10 % des Suédois, 6 % des Français et 3 % des Espagnols et Italiens. Alors que les comptables nationaux l'évaluent à 25 % en Italie, 5 % en France et 3 % en Suède.

Si les taux sont plus faibles en Europe du Sud, les heures effectuées au noir y sont plus nombreuses (350 heures par an, contre 60 heures dans les pays du Nord).

En France, 63 000 contrôles ont été effectués en 2008. 13 % des entreprises contrôlées en 2008 étaient en infraction. 8 760 procédures ont été adressées au parquet. Récemment, la compagnie aérienne britannique EasyJet a été renvoyée devant le tribunal correctionnel. La compagnie à bas prix est poursuivie notamment pour ne pas avoir déclaré selon le droit français, entre juin 2003 et décembre 2006, les salariés de son escale de l'aéroport d'Orly.

«À travers la sous-traitance, de grosses entreprises profitent du travail au noir»

Luc Bert Président du Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (Cèdre).

« Nous accueillons des demandeurs d'asile et des réfugiés, mais aussi les personnes déboutées de leur demande d'asile et qui ont fait le choix de rester en France. Sans papiers, ces déboutés ne se font pas connaître des services administratifs et n'ont pas d'autre solution que de trouver du travail non déclaré, ce qui fait qu'ils sont surexploités. En travaillant douze heures par jour, sept jours sur sept, ils peuvent gagner 1 000 €, ce qui leur permet d'envoyer 300 € à leur famille. Ils se sacrifient pour elle. Au bout de la chaîne de soustraitance, il peut y avoir de grosses entreprises. Un Nigérian travaillait pour une entreprise d'entretien dont le client principal était une grande chaîne américaine de fast-food. On lui a dit qu'il était à l'essai pendant quinze jours. Bien entendu, il n'a pas fait l'affaire. Et il n'a rien touché. Ce type de cas n'est pas isolé. »

Trois axes de lutte contre le travail illégal

Simplification des démarches de déclaration : mise en place des chèques emplois services puis des chèques emplois services universels dans les services à la personne, installation d'un guichet du spectacle vivant, d'un guichet unique pour les entreprises étrangères, création du statut d'auto-entrepreneur.....

Rapprochement des services : depuis 2008, les contrôleurs ont obligation de transmettre les procès-verbaux pour travail dissimulé aux Urssaf.

Durcissement des sanctions : depuis 2006, le délit de travail dissimulé donne lieu à annulation des exonérations patronales de cotisations. Depuis 2008, il suscite un redressement au moins égal à six fois le smic mensuel.

7

La réforme de la retraite des mères de famille se précise

Dès vendredi, le ministre du travail, Xavier Darcos, va consulter les partenaires sociaux sur la réforme de la retraite des mères, qui devrait être arbitrée début septembre, pour être présentée le 30 septembre et votée à l'automne. Il va tester auprès d'eux l'option la plus probable, un découpage du dispositif en deux parties, l'une accordée à la femme et l'autre accessible aux deux parents.

Les femmes conserveront-elles un avantage ?

Oui, mais il risque d'être moins favorable. Actuellement, toute salariée du privé ayant élevé un enfant bénéficie d'une majoration de durée d'assurance qui lui fait gagner jusqu'à deux ans de cotisation dans le calcul de sa retraite. Mais, demain, ce dispositif, que la Cour de cassation a jugé discriminatoire en février, devra être ouvert aux hommes, sans moyens supplémentaires puisque la réforme se fera « à coût constant », répète le gouvernement. Si « rien n'est encore arrêté », précisait-on hier au ministère du travail, de multiples pistes étant lancées, une hypothèse tient la corde. Elle consiste à découper la majoration en deux parties. « La première partie, par exemple un an, serait automatiquement accordée à la mère, au titre de l'accouchement ou du congé de maternité, la deuxième étant ouverte aux deux parents », explique Danièle Karniewicz, présidente de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse.

Mais de grosses interrogations demeurent. Sur la durée de la partie automatique pour les mères, d'abord. Quand la fonction publique a réformé son système, il a été décidé d'accorder six mois à la mère. Mais là, la durée envisagée serait d'un an, ce qui pourrait être jugé trop favorable aux femmes par la justice. Surtout, il reste à trancher les critères d'accès à la partie s'appliquant à la mère comme au père.

Première option : le choix du bénéficiaire serait laissé aux parents. Mais ce choix doit-il être fait au moment de la naissance, ce qui peut poser un problème si un seul parent élève ensuite l'enfant, ou au moment de la liquidation de la retraite, ce qui serait compliqué si un décès est intervenu entre-temps ? En cas de désaccord, une des hypothèses possibles serait que le bénéficiaire de la majoration revienne au parent ayant les revenus les plus faibles, souvent la femme, pour le protéger.

Deuxième option : cette partie accessible aux deux parents pourrait être conditionnée à une interruption de carrière pour élever un enfant, un scénario qui serait préjudiciable à tous les parents qui n'ont pas pu s'arrêter au-delà du congé légal.

La réforme s'appliquera-t-elle aux femmes qui ont déjà accouché ?

C'est la question la plus épineuse. Si la réforme s'applique à tous dès 2010, elle sera douloureuse pour beaucoup de femmes, dont les pensions sont inférieures de 38 % à celle des hommes.

Si elle ne s'applique qu'à celles qui accoucheront dès lors, comment éviter que les hommes qui partent maintenant à la retraite ne soient lésés ? « *Il va falloir trouver un truc !* », s'exclame Danièle Karniewicz. Le « *truc* » pourrait s'incarner par une réforme par paliers, qui entrerait en vigueur progressivement.

Challenge 24 août 2009

UPM prédit la poursuite de la consolidation du secteur du papier

HELSINKI (Reuters) - UPM-Kymmene entend tenir un rôle majeur dans la consolidation de l'industrie du papier et de l'emballage, un secteur qui cherche tant bien que mal à réduire ses coûts et à réduire ses surcapacités de production, déclare son directeur général à Reuters.

"Cette industrie a assurément besoin d'être consolidée et nous jouerons un rôle actif" a expliqué Jussi Pesonen, directeur général du numéro trois mondial en termes de capacités de production, au cours du sommet sectoriel organisé par Reuters à Helsinki.

"Cela se fera par échanges d'actifs ou par échanges de titres. Il n'y aura très probablement pas d'opération en numéraire dans le secteur d'ici un ou deux ans", a ajouté Jussi Pesonen. "Nous saisissons seulement les opportunités réellement créatrices de valeurs pour les actionnaires et la société".

L'industrie du papier tente depuis près d'une dizaine d'années de se sortir d'une crise provoquée par des surcapacités de production conjuguées à une demande faible, qui ont pesé sur les résultats des industriels et sur les prix.

La récession actuelle a aggravé la situation en réduisant la notamment, notamment en raison de la chute du marché publicitaire.

"La restructuration, la réduction des coûts et l'équilibre entre l'offre et de la demande sont nos priorités sur le court terme" a expliqué Jussi Pesonen. "C'est une course aux économies. Les fabricants produisant aux plus bas coûts s'en sortiront toujours mieux".

Le 4 août, UPM avait annoncé un recul brutal de son résultat au deuxième trimestre et avait déclaré que la demande se stabilisait tout en expliquant qu'il continuerait de réduire sa production.

A la Bourse d'Helsinki, l'action UPM gagnait 0,59% à 8,56 euros à 9h39 GMT alors que l'indice DJ Stoxx européen des produits de base progressait de 2,9%.

Midi Libre.com 25 août 2009

SYNDICATS CGT : le NPA « donneur de leçons »

SYNDICATS CGT : le NPA « donneur de leçons » A la suite d'une "petite phrase" attribuée à Olivier Besancenot, leader du Nouveau Parti Anticapitaliste, qui s'en serait pris « *violemment* à la CGT, selon cette dernière, *ne pouvant supporter que notre organisation syndicale ait décliné son invitation à participer aux universités d'été du NPA à Port-Leucate, alors qu'elle participe aux conférences du Medef* », le syndicat tient à mettre les choses au point.

« *En diffusant ce genre de propos mensongers, Monsieur Besancenot tente de discréditer les organisations syndicales, dont la CGT, à son goût bien trop présente sur les luttes et sur le terrain du social* », s'insurge-t-elle

Et d'expliquer : « La CGT a décliné l'invitation du NPA pour son université d'été à Port Leucate, car ce parti politique s'est positionné en donneur de leçons lors des actions unitaires de début 2009 et a une fâcheuse tendance, lorsqu'il se déplace sur les luttes d'entreprises, à critiquer les syndicats et les salariés qui participent à ces mouvements sociaux ». Elle dit souhaiter « que les militants du NPA, pour la plupart salariés eux-mêmes et bien souvent impliqués dans le syndicalisme, comprendront cette mise au point que chacun aurait bien voulu éviter ». La CGT conclut en affirmant qu'elle « sera sensible aux propositions favorables aux salariés, actifs, privés d'emploi et retraités, qui émaneront » des travaux de Port-Leucate.

Les échos 25 août 2009

L'unité syndicale mise à l'épreuve

Une nouvelle rencontre intersyndicale va être programmée à la rentrée. Après l'échec de la mobilisation du 13 juin, une majorité de syndicats excluent dans l'immédiat une journée d'action unitaire.

Il y aura bien une nouvelle rencontre intersyndicale en septembre. Les contacts n'ont pas encore été pris - c'est la CGC qui doit s'en charger la semaine prochaine -, mais ce n'est qu'une question de jours, assure-t-on de plusieurs sources syndicales. Aucun ne devrait faire faux bond, chacun étant bien conscient que celui qui rompra l'unité, même de façade, serait sanctionné par les salariés. Son issue est cependant loin d'être acquise, dans un contexte marqué par un aiguisement des rivalités du fait de la réforme de la représentativité et par un risque d'intrusion du politique dans les débats syndicaux liés à la crise de la gauche.

Lancée au début de l'année, la mobilisation contre la politique sociale du gouvernement avait connu un pic le 19 mars, où entre 1,2 million de manifestants (selon la police) et 3 millions de manifestants (selon les syndicats) avaient défilé dans toute la France à l'appel des huit syndicats nationaux français. Mais l'affluence avait ensuite chuté et le samedi 13 juin, la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, la CGC, la FSU, l'Unsa et Solidaires n'avaient réussi à séduire qu'entre 71.000 manifestants, selon la police, et 150.000 manifestants, selon les syndicats.

L'incertitude domine

Autant dire que ceux qui préconiseront de réitérer une nouvelle mobilisation seront marginalisés, sauf à se raccrocher à la journée de la Confédération syndicale internationale, le 7 octobre. La méthode des journées « saute-mouton », c'est-à-dire espacées, avait réussi contre le CPE en 2005. Elle a montré cette fois-ci ses limites, jugent la plupart des organisations syndicales. Mais il n'y a pas de consensus sur les modes d'action à lui substituer, alors que l'incertitude domine sur le caractère délétère ou vindicatif du climat social à la rentrée.

La commission exécutive de Force ouvrière, historiquement hostile aux initiatives unitaires, abordera de nouveau la question le 3 septembre. Elle n'a cessé de plaider jusqu'à présent pour passer à la vitesse supérieure. Dans une interview au « Figaro », ce matin, Jean-Claude Mailly anticipe 800.000 chômeurs supplémentaires en 2009 et indique que son syndicat est favorable à « une grève carrée de 24 heures ». Il sait bien qu'il ne risque pas de l'emporter mais entretient ainsi l'image d'une confédération contestataire sans grand risque de devoir le démontrer. Et il goûte sûrement au passage le plaisir de donner du grain à moudre au camp - très minoritaire, mais très virulent, à quatre mois du congrès de la CGT - des opposants d'extrême gauche à Bernard Thibault. Un camp dont le délégué syndical de Continental s'est fait le porte-voix il y a quelques jours, n'hésitant pas à traiter Bernard Thibault de « racaille », paraphrasant Nicolas Sarkozy.

Du côté de la CFDT, on plaide pour tenter encore de resserrer les revendications à défendre, alors que la réunion de juin a pourtant échoué sur ce point. Dans le même registre, la CFTC verrait bien l'effort se concentrer sur la question de l'emploi. Les prochaines séances de négociation, notamment la suite de la réunion de juillet sur les mesures d'urgence pour l'emploi, auront valeur de test.

Mais, quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas l'intention de laisser la main aux syndicats. Le premier déplacement de Nicolas Sarkozy, le 3 septembre, aura pour thème l'emploi.

Les Français font plus d'enfants mais plus tardivement

Les dernières statistiques de l'Insee sur la natalité montrent une nouvelle progression des naissances en France. L'Hexagone affiche l'indice de fécondité le plus élevé d'Europe. L'espérance de vie s'accroît encore



La crise n'a pas dissuadé les couples français de procréer pour le moment. Pour preuve, les tout derniers chiffres de l'Insee, qui font état d'une hausse de 1,2 % du nombre de naissances en 2008 par rapport à 2007. Avec 828.404 naissances (hors territoires d'outre-mer, qui disposent de leur propre institut de statistiques), la France a même failli battre en 2008 le record de 2006. Cette année-là, les 829.000 naissances avaient été dépassées, un niveau jamais observé depuis 1981. Avec plus de deux enfants par femme, l'Hexagone affiche l'indice de fécondité le plus élevé d'Europe derrière celui de la très catholique Irlande. L'âge de la maternité continue de reculer. Si 60 % des nouveau-nés en 2008 avaient des mères âgées de 25 à 34 ans, 21,4 % avaient une mère de 35 ans ou plus, contre 16,3 % dix ans plus tôt.

52 % de naissances hors mariage

Côté père, l'évolution est encore plus marquée : près d'un tiers des bébés ont un père âgé de 30 à 34 ans, et les 25-29 ans et 35-39 ans représentent chacun 23 %. Plus âgés, les parents ne conjuguent plus forcément noces et progéniture. Majoritaires depuis 2006, les naissances hors mariage se multiplient. Elles ont représenté 52 % des naissances de 2008, soit 10 % de plus qu'il y a dix ans. Si la part des enfants nés de deux parents étrangers est restée stable au cours de la dernière décennie, soit 6,9 % en 2008, les bébés nés de couples mixtes - avec un parent étranger - représentent 12,7 %, contre 8 % en 1998. Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle était de 77,3 ans pour les garçons nés en 2006 contre 72,9 en 1990, et de 84,1 ans pour les filles contre 81 ans en 1990. Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et la Corse caracolent en tête des régions où l'on vit le plus vieux.

Taxe professionnelle : la réforme laisse un goût amer aux élus

Les communes trouvent le plus leur compte dans la cotisation économique territoriale qui remplacera la taxe professionnelle, mais pas totalement. Régions et départements dénoncent une atteinte à leur autonomie fiscale et financière.

Les représentants des grandes associations d'élus sont reçus cet après-midi au cabinet de Christine Lagarde pour une dernière réunion technique sur la réforme de la taxe professionnelle (TP). L'occasion pour ceux-ci de faire connaître leur avis sur ce chantier qui ne devrait plus leur réserver beaucoup de surprises.

Fortes du document détaillé que leur a envoyé Bercy au début du mois (« Les Echos » du 6 août), les associations d'élus savent à quoi s'en tenir sur la cotisation économique territoriale (CET) qui doit remplacer la TP et figurer dans la loi de Finances pour 2010. Mais elles sont bien loin de s'en satisfaire. Leurs missi dominici s'emploieront donc aujourd'hui à obtenir certains aménagements.

L'Association des régions de France (ARF) n'est pas la moins virulente. « *Nous ne voterons plus aucun taux de fiscalité directe. C'est la fin de notre autonomie fiscale* », commentait hier un dirigeant de cette organisation. La fin de la contribution sur le foncier bâti des entreprises est jugé incohérente avec le projet de réforme des collectivités locales qui devrait renforcer les régions dans leur rôle de chef de file du développement économique. La cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée - part de la nouvelle CET - qui leur est dévolue, ainsi qu'aux départements, n'est pas jugée à la hauteur de cet enjeu.

« *On perd en gros les deux tiers de notre autonomie fiscale* », estime-t-on à l'Association des départements de France (ADF). Ceux-ci conservent le pouvoir de fixer les taux de la taxe sur le foncier bâti. En revanche, nulle trace de la part de CGS réclamée à concurrence de 2 milliards d'euros par les conseils généraux pour financer leurs compétences très lourdes d'action sociale. En lieu et place, « *on nous annonce des dotations budgétaires dont on sait qu'elles vont s'éroder* », explique-t-on à l'ADF.

Quatre impôts directs

Le bloc communal et intercommunal conserve le bénéfice des quatre impôts directs locaux : la taxe d'habitation, celles sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, ainsi que la nouvelle cotisation locale d'activité (CLA), l'autre part de la CET qui succède à la TP. Maires et présidents d'intercommunalité ne s'en satisfont pas pour autant. « *Il nous faut une part de l'impôt sur la valeur ajoutée et, pour cela, absolument revoir la répartition de la CC au prorata de chaque niveau de collectivité* », indique un représentant de l'Association des communautés urbaines de France (Acuf). Une revendication à laquelle souscrit Philippe Laurent, vice-président de l'Association des maires de France (AMF), estimant que le gouvernement pourrait céder sur ce point.

Chérèque (CFDT) veut un gouvernement plus "combatif" avec les banques

François Chérèque (CFDT) a estimé mardi sur Europe 1 que le gouvernement n'était "pas assez combatif vis-à-vis des banquiers" et qu'il fallait "interdire au niveau mondial" le système des **bonus**.

Invité à commenter l'attitude du gouvernement à l'égard des banques, le secrétaire général de la CFDT a répondu: "pas assez combatif vis-à-vis des banquiers".

"Comment voulez-vous, a-t-il enchaîné, qu'il n'y ait pas de radicalité dans les entreprises quand on voit que ceux qui sont responsables de cette crise, au départ, continuent ou recommencent à se mettre de l'argent plein les poches (...)".

"J'attends du gouvernement que, lors de la réunion du **G20** à Pittsburgh en septembre, il dise: on interdit au niveau mondial ce système de bonus et de rémunération qui met en danger l'économie mondiale+", a déclaré le leader syndical.

François Chérèque (CFDT) a par ailleurs estimé mardi, en réponse à Jean-Claude Mailly (FO), que celui qui romprait l'unité syndicale serait "désavoué par les salariés", se prononçant contre une grève générale de 24 heures réclamée par le leader de FO.

"Toutes ces choses-là se discutent. L'attitude de la CFDT en cette rentrée va être très claire: l'unité syndicale est soutenue par les salariés (...) et l'organisation syndicale qui va rompre cette unité syndicale, inévitablement, sera désavouée par les salariés", a déclaré sur Europe 1 le secrétaire général de la CFDT.

Comme avant les vacances, son homologue de FO s'est déclaré favorable à "une grève carrée de 24 heures", dans un entretien paru mardi dans Le Figaro.

"C'est pas aujourd'hui que je vais décider quel va être le type d'action à la rentrée", a affirmé M. Chérèque tout en jugeant que, "aujourd'hui (...), les salariés ne nous demandent pas d'organiser ce type de grève générale dans notre pays".

Il a toutefois rappelé que lorsqu'il y a "des problèmes importants dans les entreprises, les salariés n'hésitent pas à se mettre en grève". Commentant les actions radicales ou les menaces d'actions radicales dans des entreprises, François Chérèque a déclaré: "je ne crains pas des débordements", tout en trouvant "normal que les salariés fassent des appels au secours".

Selon M. Chérèque, le nombre d'inscriptions au chômage va "augmenter de façon catastrophique d'ici la fin de l'année", de sorte que "la rentrée ne peut pas bien se passer.

La tribune 25 août 2009

La taxe carbone sera inscrite au budget 2010

Eric Woerth, ministre du budget, l'a annoncé ce matin sur i>Télé. Mais le ministre n'a pas souhaité en préciser le montant.

"La taxe carbone sera dans la loi de finances 2010". Ce matin sur i>Télé, Eric Woerth a mis fin au suspense entourant le débat sur cette taxe. Le 20 août dernier, François Fillon révélait qu'elle serait bien mise en oeuvre mais se refusait à donner un calendrier, ajoutant que des propositions seraient faites les semaines suivantes. C'est désormais chose faite.

En revanche, Eric Woerth est resté muet sur le montant exact de cette taxe. Selon lui, le chiffre de 32 euros avancé par Michel Rocard, président de la conférence de consensus sur la taxe carbone, est beaucoup trop élevé. "C'est trop important, j'imagine que le chiffre sera inférieur. Le président et le Premier ministre trancheront", a-t-il ajouté.

Un avis partagé par Chirstine Lagarde, le 29 juillet dernier, sur France Inter. "Pour induire un changement des comportements, une appropriation et une acceptation par nous tous, il faut trouver le prix le plus juste. Je ne suis pas sûr que ce soit 32 euros, parce que [...] c'est très fort comme signal et cela me paraît très élevé."

La taxe carbone a pour objectif d'encourager la réduction de consommation des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. La France s'est engagée à diviser ses émissions par quatre d'ici 2050 par rapport à 1990.

D'où la forte implication du gouvernement sur le sujet. "La taxe carbone est un impôt intelligent. On change de mode de fiscalité. Il faut trouver d'autres assiettes d'impôts. La pollution est une bonne assiette".

Le débat sur le projet de loi de finances, présenté fin septembre, risque donc d'être houleux. La taxe carbone sera débattue en même temps que la suppression partielle de la taxe professionnelle.

La croix 25 août 2009

L'emploi, priorité des priorités

Au cabinet de Laurent Wauquiez, le secrétaire d'État à l'emploi, on croise les doigts. Car c'est demain que l'on connaîtra le nombre de demandeurs d'emploi qui se sont inscrits au chômage en juillet. En juin, les statistiques avaient créé la surprise, puisque la courbe des inscrits en catégorie A (sans aucune activité), en hausse depuis onze mois, avait marqué une pause. Mais tout le monde s'attend à ce que les chiffres s'emballent à nouveau. Car l'économie française a encore détruit 74 000 emplois au deuxième trimestre.

C'est certes deux fois moins que les trois premiers mois de l'année, mais c'est encore autant que pour toute l'année 2008. Et ces destructions d'emplois vont fatalement se traduire dans les chiffres du chômage.

« Alors que l'on comptait encore 200 plans sociaux par mois avant l'été, soit le double du rythme de 2008, et que beaucoup de personnes perdent leur emploi sans être concernées par des plans sociaux, on va entrer dans le noyau dur des conséquences sociales de la crise », pronostique Jean-Christophe Le Duigou, en charge des questions économiques à la CGT. À l'Unédic, qui gère l'assurance-chômage, on tablait en juin sur 591 000 chômeurs en plus d'ici à la fin de l'année. De son côté, l'Insee s'attend à ce que le chômage passe la barre des 10 % d'ici à la fin de l'année (contre 8,7 % au premier trimestre). « Pour moi, le chômage progressera tout au long de 2009 et de 2010 », confirme Éric Heyer, économiste à l'Observatoire français de la conjoncture économique (OFCE).

Du coup, au gouvernement, c'est le branlebas de combat. Tandis qu'un déplacement de Nicolas Sarkozy sur le thème de l'emploi est annoncé début septembre, dès cette semaine, Laurent Wauquiez devrait sonner la mobilisation générale à Pôle emploi. Alors qu'il a déjà été décidé que le placement de 320 000 chômeurs supplémentaires soient confiés à des opérateurs privés, un nouveau renfort consisterait à confier un autre lot de demandeurs d'emploi à des cabinets extérieurs ou à faire appel à des intérimaires pour renforcer Pôle emploi. Objectif : éviter tout retard dans l'indemnisation des chômeurs et doper la prospection des offres d'emploi.

Le gouvernement devrait également continuer à faire le service après-vente des mesures déjà décidées. Concernant les jeunes, particulièrement vulnérables à la remontée du chômage, il tentera de convaincre les entreprises de se saisir des aides massives mises sur la table pour favoriser les contrats en alternance. Il devra aussi faire la promotion des contrats aidés, comme le « contrat passerelle », pour lesquels des fonds nouveaux ont été débloqués, et du revenu de solidarité active (RSA), destiné à favoriser le retour au travail des RMistes. Surtout, il devrait, comme le souhaitent les partenaires sociaux, confirmer l'extension du chômage partiel, qui concerne déjà plus de 10 % des salariés de l'automobile, à de nouvelles catégories de salariés. Enfin, il pourrait insister sur le bilan positif des deux mesures d'accompagnement renforcé du salarié après un licenciement économique, qui ont été récemment étendues : CTP, contrat de transition professionnelle, et CRP, convention de reclassement personnalisé.

L'Insee s'attend à ce que le chômage passe la barre des 10 % d'ici à la fin de l'année.

Mais cela suffira-t-il à infléchir la tendance ? « Le traitement social du chômage, via notamment le renforcement des contrats aidés ou le chômage partiel, pourrait avoir un réel effet d'amortisseur, si on y avait recours de façon plus massive », estime Éric Heyer, avant d'ajouter : « Mais pour créer de l'emploi, on n'a encore rien trouvé de mieux que la croissance. Car en France, on détruit des emplois dès lors que l'on descend sous 1,6 % de croissance du PIB. Or, alors que les sommes consacrées aux plans de relance de l'activité atteignent 3 % du PIB allemand et 5,5 % du PIB américain, le nôtre ne dépasse pas 0,8 % du PIB. » Le gouvernement met, quant à lui, en avant la rapidité des mesures prises. À la fin juillet, 65 % des 26 milliards du plan français auraient déjà été injectés dans l'économie, estime le ministre de la relance, Patrick Devedjian, dans un entretien au *Monde*.

Les autres chantiers à venir

La retraite des mères de famille.

Le ministre du travail, Xavier Darcos, reçoit cette semaine les partenaires sociaux pour trouver une solution sur les majorations d'assurance accordées aux mères de familles.

Ce dossier très sensible doit être bouclé avant fin septembre, dans le cadre du projet de budget de la Sécurité sociale. L'une des pistes serait d'accorder un an de majoration à la mère et une autre année à répartir au sein du couple.

La réforme pénitentiaire.

C'est à partir du 14 septembre que le projet de loi pénitentiaire doit être débattu à l'Assemblée nationale, après son adoption par le Sénat le 6 mars. Le texte prévoit d'étendre les aménagements de peine (semi-liberté et libération conditionnelle) aux condamnés à deux ans de prison, au lieu d'un an. Autre innovation : la généralisation du port du bracelet électronique pour les condamnés à moins de six mois de prison.

Le projet de loi Grenelle 2.

Les sénateurs ont adopté en commission le 9 juillet dernier le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit « Grenelle 2 »). Selon un calendrier encore officieux, ce texte, sur lequel l'urgence a été déclarée, devrait être le premier examiné dans l'hémicycle par les sénateurs dès l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement programmée pour le 14 septembre.

La réforme du lycée.

Devant l'ampleur des manifestations, Xavier Darcos avait dû retirer son projet en décembre dernier. L'Élysée avait alors commandé à Richard Descoings, directeur de Sciences-Po Paris, un rapport sur le sujet, remis en juin et qui insiste sur la nécessité d'améliorer l'orientation et de valoriser les voies technologiques et professionnelles. Une concertation devait suivre. Mais l'actuel ministre de l'éducation Luc Chatel, qui ces jours-ci reçoit les syndicats enseignants ainsi que le président de l'Union nationale des lycéens, n'a toujours pas arrêté de calendrier.

L'accalmie de la crise pourrait être temporaire

Les économistes s'accordent sur un scénario de crise en forme de « W »

La rentrée économique s'annonce comme une accalmie entre un ouragan passé et une tempête à venir. C'est le sentiment partagé par de nombreux économistes et que résume, pour *La Croix*, Michel Aglietta, du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) : « *La panique générale est derrière nous, grâce aux garanties apportées par les États à l'ensemble du système de crédit. Les stimulations budgétaires décidées par les États et le mouvement de restockage des entreprises vont réduire jusqu'à la fin de l'année le rythme de la récession. Pour la suite, on ne sait pas si l'économie privée – ménages et entreprises – sera en mesure de prendre le relais des plans de relance publics.* »

Le scénario qui semble probable prendrait la forme d'un « W » : il a commencé par une récession, se poursuit aujourd'hui par une croissance portée par les mesures de soutien, avant l'année prochaine de replonger, mais de manière moins prononcée que la première fois. « *En 2010, lorsque l'on commencera à voir le bout des plans de relance, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne seront pas en mesure de prendre le relais comme moteur de la croissance. En effet, les ménages seront enclins à épargner avec la montée du chômage qui va se poursuivre et les entreprises ne verront pas de raisons d'augmenter leur outil de production* », estime Jean-Christophe Caffet, chez Natixis.

Pour l'heure, on enregistre de relativement bons chiffres de croissance, comme en France ou aux États-Unis pour le deuxième trimestre. Entre mars et juin, les exportations françaises ont progressé de 1 % sous l'effet des plans de relance décidés par d'autres pays. On peut y voir des amorces de cercles vertueux.

La reprise asiatique, conduite par le plan de relance chinois, a permis à l'Allemagne de relancer ses exportations ; la prime à la casse en Allemagne a profité aux exportations françaises automobiles. « *Les performances en termes de produit intérieur brut pour les troisième et quatrième trimestres devraient rester positives – autour de 0,3 % à 0,4 % par trimestre. Je suis plus pessimiste pour l'année prochaine* », estime Jean-Christophe Caffet.

Deux chiffres viennent nourrir ces inquiétudes. Sur le terrain du chômage, d'ici à la fin de l'année prochaine, on attend en France la destruction de 500 000 emplois, notamment dans le secteur manufacturier, ce qui devrait faire monter le taux de chômage à 11 %. Concernant les déficits publics, ils frôleront cette année 7 % en France et 11 % aux États-Unis. Ces gouffres financiers en formation limitent les marges de manœuvre des États pour les années à venir, et imposeront probablement une hausse des prélèvements obligatoires pour les résorber.

Quant aux banques, elles pourraient annoncer de bons résultats, malgré un crédit aux entreprises et aux particuliers qui a beaucoup de mal à repartir. « *Actuellement, les banques font des profits faciles : elles empruntent aux banques centrales à des taux bas et prêtent à des taux plus élevés aux États qui ont besoin que l'on achète leurs dettes. Une fois encore, c'est le secteur public qui sauve la mise des banques. Ces profits leur permettent d'éponger les dettes accumulées sur les produits titrisés contenant notamment des crédits "subprime"* », note Michel Aglietta.

Le Figaro 25 AOUT 2009

Mailly : « l'unité syndicale n'est pas une fin en soi »

Le secrétaire général de FO laisse entendre qu'il quittera l'intersyndicale si une grève de 24 heures n'est pas décidée.

LE FIGARO. - Pensez-vous que le pire de la crise est derrière nous ?

Jean-Claude MAILLY. - Personne ne sait où on en est ni ce qui va se passer. Tout reste fragile et je ne suis guère optimiste pour la suite. Il n'y a notamment aucune amélioration sur l'emploi et on aura 800 000 chômeurs de plus cette année. Si plusieurs mesures d'urgence utiles ont été prises, aucune réforme structurelle n'a été engagée et il y a un risque que tout recommence comme avant, voire pire.

Pour vous, rien n'a été fait ?

Les G20 de Washington et Londres n'ont pas donné lieu, mis à part un peu sur les paradis fiscaux, à des mesures concrètes et ils n'ont pas avancé sur la réglementation financière, le bonus des traders... La provision d'un milliard passée par BNP Paribas montre bien que rien n'a changé sur ce dossier ! Plusieurs pistes sont possibles pour les bonus : les supprimer, les taxer, les limiter... Mais il faut faire quelque chose car aucun système ne peut plus vivre sans réglementation. Je rappelle que l'on est dans une crise du système. Si on ne prend pas vite des normes, la sortie de crise risque d'être pire que la crise elle-même. Les gouvernements vont devoir gérer l'explosion des déficits et des dettes publiques. Et les tensions sociales vont s'accroître si la solution passe par des baisses drastiques des dépenses publiques et sociales.

Vous critiquez mais que proposez-vous concrètement ?

L'un des éléments clés est, au niveau national, de faire une réforme des impôts qui réhabilite la fiscalité. Il faut redonner à l'impôt sur le revenu son caractère progressif en augmentant le nombre de tranches, en élargissant son assiette et en faisant en sorte que chaque Français le paye. Parallèlement, la fiscalité indirecte doit baisser, par exemple la TVA. L'État doit aussi retrouver une stratégie industrielle. Le gouvernement a bien mis en place un fonds stratégique d'investissement (FSI) et des fonds sectoriels comme dans l'automobile mais c'est loin d'être suffisant. Enfin, au niveau européen, il va bien falloir revenir sur les critères de 3 % de déficit et de 60 % de dette qui ne veulent plus rien dire et reposer la question des modalités de la construction européenne.

La situation n'est pas si catastrophique. La preuve, la France résiste mieux à la crise que tous ses voisins...

C'est vrai et c'est grâce à notre système de protection sociale qui est un formidable amortisseur de crise et à la qualité de nos services publics. Mieux vaut l'universalisme républicain que le Darwinisme du marché !

Le gouvernement n'y serait donc pour rien ?

L'État a eu raison de sauver les banques mais il aurait du aller jusqu'au bout en rentrant dans leur capital et siéger dans leur conseil d'administration. Le gouvernement n'a pas imposé suffisamment de contreparties aux aides qu'il a accordées. Je l'ai dit, des choses ont été faites, y compris par les partenaires sociaux, mais beaucoup reste à faire. J'espère en particulier qu'on va avancer sur la question de la relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Le gouvernement y semble prêt mais le patronat bloque toujours.

Anticipez-vous une rentrée sociale explosive ?

La prévision est difficile. Il va y avoir des problèmes et de nouveaux plans sociaux dans les entreprises, c'est évident. Mais notre réponse ne doit plus être des manifestations à répétition qui ont démontré leur inefficacité. Depuis le printemps, FO propose une grève carrée de 24 heures.

Une grève à laquelle la CGT et la CFDT sont opposées...

On a une divergence de vue sur ce point. Si une réunion de l'intersyndicale est prévue à la rentrée, on ira et on verra si on parvient à un accord. Les instances de FO se réuniront d'ailleurs prochainement pour affiner notre position.

Il y a donc des chances que vous claquiez la porte ?

La question ne se pose pas ainsi. L'unité d'action suppose que l'on soit d'accord y compris sur les modalités et l'intersyndicale n'a jamais eu vocation à être permanente ; ce n'est pas une fin en soi. Ce serait confondre unité d'action et unicité syndicale. En tout cas, nous n'allons pas nous asseoir sur nos revendications au nom de l'unité syndicale.

Quelles sont justement vos revendications ?

L'indemnisation des chômeurs en fin de droit doit être prolongée pour éviter que des centaines de milliers de personnes basculent dans les minima sociaux. Une loi doit également imposer de fixer des contreparties en cas d'aide publique. Une allocation aide intergénérationnelle doit encore être créée, pour permettre à un senior dans une entreprise de réduire son temps de travail et faire du tutorat auprès d'un jeune. Et les préretraites doivent être provisoirement relancées. Enfin, la question du soutien à la consommation est toujours posée.

Nicolas Sarkozy a-t-il eu raison de remettre le dossier des retraites cet été sur la table ?

J'avais cru comprendre, en écoutant le Premier ministre, que la question des retraites était tellement importante qu'elle devait relever de la Présidentielle en 2012. Le gouvernement a, sur ce dossier, une démarche purement idéologique. Il veut faire passer au forceps des mesures impopulaires en prenant le prétexte de la crise. Relever aujourd'hui l'âge de départ à la retraite serait une provocation et on ne laissera pas faire. Le gouvernement refuse d'examiner des sources alternatives de financement alors qu'il faut revoir les assiettes de cotisation, soumettre certaines rémunérations à cotisation... Un signe de bonne volonté de sa part serait d'affecter une partie de l'emprunt national pour alimenter le fonds de réserve des retraites et de ne pas toucher aux majorations de durée d'assurance des mères de famille qui ont élevé des enfants.

Où en êtes-vous sur la loi concernant le travail le dimanche ?

On n'en a pas fini avec ce dossier. On a déposé de nouvelles observations auprès de l'Organisation internationale du travail pour non-respect du principe de repos hebdomadaire.

De plus, on ne sait pas trop comment ça va se passer à Paris où il faut absolument que Bertrand Delanoë bloque l'ouverture dans les zones touristiques.

Quel bilan faites-vous de la loi sur la représentativité, promulgué il y a un an et qui fixe de nouveaux critères de représentativité ?

Je la trouve toujours attentatoire à la liberté syndicale et à la négociation collective. Elle se révèle aussi être, comme prévu, une usine à gaz. Je m'interroge même sur la fiabilité des remontées des résultats électoraux. Cela dit, je ne suis pas inquiet pour la survie de FO. Comme d'autres, on perd ici ou là notre représentativité, mais des syndicats nous rejoignent aussi comme dans la police ou le transport aérien. Contrairement à ce que souhaitent la CGT et la CFDT, le paysage syndical ne se résumera pas à leurs seules organisations et les travailleurs ne sont pas des parts de marché.

17

Que répondez-vous à Xavier Mathieu, le délégué CGT de Continental Clairoix, qui a traité les Thibault et compagnie, c'est-à-dire vous aussi, de « racaille » tout juste bon « à frayer avec le gouvernement » ?

Ces propos sont inacceptables de la part d'un militant syndical. J'ajoute qu'il ne faut pas confondre rôle syndical et rôle politique. Les syndicats ont un rôle à jouer dans la démocratie et nous n'avons de leçons à recevoir de personne.

Soutenez-vous les salariés qui, comme chez Serta, menacent de répandre des produits chimiques ou séquestrent leur direction pour toucher un plus gros chèque de licenciement ?

Un chèque, c'est toujours ça de pris, se disent-ils. Je comprends l'amertume et la colère de salariés qui n'ont pas confiance en l'avenir et sont révoltés par l'accroissement des inégalités. C'est d'ailleurs là un sentiment profond qui s'installe et aura des conséquences. Gouvernement et patronat devraient y réfléchir

Le moniteur 25 août 2009

Chute du résultat net de Colas au 1er semestre

La filiale routière du groupe Bouygues a dégagé un résultat net divisé par plus de deux au premier semestre 2009, plombé par le ralentissement économique qui a entraîné un recul des investissements et de mauvaises conditions climatiques.

Le bénéfice net de Colas a chuté de 55% au premier semestre 2009 par rapport à la même période l'an dernier à 58 millions d'euros, selon le communiqué publié mardi 25 août par le groupe, filiale routière de Bouygues. Le résultat opérationnel s'élève à 75 millions contre 156 millions au premier semestre 2008.

"Cette baisse traduit le ralentissement de l'activité, les mauvaises conditions climatiques du premier trimestre et l'érosion des marges d'exploitation due à la pression concurrentielle, notamment en France", écrit Colas.

Les résultats ont aussi été pénalisés par "l'achèvement de quelques grands chantiers exceptionnels non renouvelés" comme la route des Tamarins sur l'île de La Réunion.

L'activité n'a pas encore bénéficié "d'effets positifs des plans de relance nationaux", longs à mettre en oeuvre, précise le groupe.

Le carnet de commandes à fin juin 2009 s'élève à 7,2 milliards d'euros, stable par rapport à celui de fin juin 2008.

Quant au chiffre d'affaires, il est en recul de 9,2% à 5,1 milliards d'euros.

Le groupe confirme prévoir "dans un contexte encore incertain" un chiffre d'affaires de 12,3 milliards d'euros sur l'ensemble de l'exercice contre 12,8 milliards en 2008.

Sur le premier semestre, en métropole, l'activité routière est en recul d'environ 13% alors que les activités non routières sont quasiment stables grâce aux métiers du ferroviaire notamment.

Le chiffre d'affaires à l'international et dans les Territoires d'Outre-Mer s'élève à 2 milliards d'euros, en baisse de 6% sur un an.

Le groupe Bouygues doit publier vendredi ses résultats semestriels.

Les échos 26 aout 2009

France : 10.700 chômeurs supplémentaires en juillet

Le chômage est reparti légèrement à la hausse au mois de juillet en France après un recul inattendu en juin. Le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3,67 millions, en hausse de 33.300 personnes, si on intègre les personnes ayant un peu travaillé.

Après une baisse surprise en juin consécutive à 13 mois de hausse, le nombre de chômeurs inscrits au Pôle emploi en catégorie A (chômeurs privés de toute activité) a augmenté de 10.700 en juillet en métropole à 2,53 millions et atteint 3,66 millions (33.300) si l'on inclut les demandeurs d'emploi avec une activité réduite, a annoncé le ministère de l'Emploi.

Le nombre d'inscrits en catégorie A a augmenté de 0,4% en juillet sur un mois, et de 25,6% comparé à juillet 2008 pour s'établir à 2.535.200 en métropole. La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi, quel que soit le contrat de travail, et n'ayant pas travaillé dans le mois.

En comptant les personnes en activité réduite (plus ou moins 78 heures dans le mois précédent) mais tenues de faire des "actes positifs de recherche d'emploi", le nombre de demandeurs d'emploi en France métropolitaine (catégories A, B et C) s'établit en juillet à 3.668.100, soit une hausse de 0,9% (+33.330) par rapport au mois précédent et de 19,3% sur un an.

Les plus de 50 ans souffrent de la hausse du chômage

Dans le détail, ce sont les plus de 50 ans qui souffrent de la hausse du chômage. Dans la catégorie A, la hausse est ainsi de 2,7%, tandis qu'on note un recul de 1,4% chez les jeunes de moins de 25 ans. En juillet, les hommes ont mieux tiré leur épingle du jeu que les femmes avec une diminution de 0,2% du nombre de demandeurs d'emploi chez eux, contre une hausse de 1,1% chez elles. Autre point noir, les chômeurs de longue durée. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C depuis un an ou plus augmente de 2% (+15,4% sur un an).

Dans son édition de mercredi, "Le Figaro" indiquait que "le nombre de demandeurs d'emploi serait reparti à la hausse en juillet" avec une progression "comprise entre 20.000 et 30.000". Interrogée sur les informations du quotidien, la ministre de l'Emploi, Christine Lagarde, avait assuré mercredi matin sur RMC et BFM TV que ce serait "beaucoup moins", faisant visiblement référence à la seule catégorie A et non à l'ensemble A, B, C.

Si l'on ajoute les demandeurs d'emplois en stage, en formation ou en maladie (catégorie D) ou en contrats aidés (catégorie E), dont le nombre a encore augmenté, 4,18 millions de personnes étaient inscrites à Pôle emploi en métropole en juillet.

Pour les jeunes actifs, les inscriptions ont diminué par rapport au mois de juin (-1,4% en A, -0,4% en A, B, C) mais sont restées en hausse sur un an (32,7% en A, 28,9% en A, B, C).

L'INSEE publiera le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) pour le 2e trimestre 2009 le 3 septembre prochain.

La provence.com 27 aout 2009

Papeteries de Malaucène : cinq repreneurs sur les rangs

Les salariés, qui défilaient hier, attendent la décision le 15 septembre

19

Ils sont tout un symbole. Depuis le 17 avril et l'annonce de la fermeture des Papeteries de Malaucène. Et un modèle pour nombre de salariés en lutte. On salue, de tous bords politiques, leur sens des responsabilités, leur *"détermination positive"*. Et la journée d'hier en fit, une nouvelle fois, la démonstration. Aux sons de "Motivés", ils étaient près de 400 à défiler dans les rues de Malaucène.

Les papetiers étaient bien sûr en tête, soutenus par des collègues de la Filpac CGT (Fédération des industries du livre, du papier et de la communication) de Vitrolles, Paris et de plusieurs maires (Malaucène, Vacqueyras, Buis-les-Baronnies, Bedoin), rejoints un peu plus tard par Claude Haut, président du conseil général, Christian Gonnet, président de la CoVe et Pierre Meffre, maire de Vaison-la-Romaine. Les visages sont souriants. Envolés, les stigmates de l'angoisse qui les marquaient il y a quelques semaines? *"Il y a aujourd'hui cinq repreneurs sérieux qui se sont manifestés, dont certains concurrents directs de Schweitzer-Mauduit"*, déclare Jean-Marc Moulin, délégué CGT du comité d'entreprise, figure de proue du combat des gars de Malaucène.

Le choix final sera connu le 15 septembre. Mais quelles seront les conditions de cette reprise? Les ouvriers de Malaucène industries seront-ils prioritaires à l'embauche? *"C'est pour cela que nous restons mobilisés, assène Jean-Marc Moulin. Il ne reste plus qu'une cinquantaine de personnes qui travaillent sur le site. Tout s'arrêtera en septembre avec le début des congés de mobilité. Mais pas question de laisser l'entreprise sans personnel, on l'occupera"*. Depuis avril et l'annonce du licenciement des 211 salariés, les papetiers n'ont jamais baissé les bras, alternant manifestations et action en justice.

"Mais nous ne sommes pas que dans la contestation, précise Patrick Bauret, secrétaire général de la Filpac-CGT. Le collectif syndical de Malaucène a une réflexion industrielle, commerciale et productive aussi pertinente que les dirigeants de Schweitzer-Mauduit dans leur tour d'ivoire à Quimperlé ou New-York."

20 minutes.fr 26 aout 2009

Accusé de tromper ses clients, EDF rectifie le tir

POLÉMIQUE - Le groupe a modifié les consignes données à ses conseillers clientèle concernant les changements d'abonnements...

Déjà montré du doigt pour ses augmentations de tarifs, EDF a vite réagi à la polémique naissante selon laquelle ses opérateurs téléphoniques mentaient sciemment aux clients. Le groupe a ainsi modifié mercredi une consigne distribuée à ses conseillers clientèle après avoir été accusé de tromperie sur l'intérêt de changer d'abonnement.

Dans une note commerciale dévoilée mercredi matin par France Info, les conseillers de l'électricien devaient inviter certains clients voulant changer d'abonnement à ne pas le faire.

La consigne était de «conforter le client» si le coût d'intervention d'un technicien (entre 47,90 et 57,92 euros) n'était pas rentabilisé en six mois: «Je vous confirme que l'option tarifaire dont vous bénéficiez actuellement est toujours la meilleure pour vous», devait indiquer le conseiller.

«Nous ne choisissons pas à la place de nos clients»

Une nouvelle note plus précise a été envoyée mercredi midi aux 5.000 conseillers clientèle d'EDF en remplacement de celle du 14 août, a indiqué une porte-parole du groupe, interrogé par l'AFP. Celle-ci indique que la première version avait donné lieu à une «interprétation faussée de la politique de la maison». Et d'ajouter qu'«en aucun cas nous ne choisissons à la place de nos clients. Si on fait dépenser 50 euros à un client, il faut que cela soit rentable pour lui».

Dans la nouvelle note, dont l'AFP a eu copie, le conseiller est invité à dire que le gain pour le client n'est «pas certain» si le coût de l'intervention est rentabilisé en plus de six mois (en raison par exemple de variations possibles de consommation d'électricité dues à des changements d'habitude ou à des aléas climatiques).

Jusqu'à 15% d'augmentation

«Je vous conseillerais plutôt de garder votre option actuelle pour être sûr de ne pas engager une dépense sans certitude d'économies. Mais en fonction de vos habitudes de consommation, si vous estimez que c'est intéressant pour vous, nous pouvons réaliser cette modification. Que souhaitez vous faire?», doit désormais demander le conseiller.

EDF reçoit de nombreux appels de clients depuis la hausse des tarifs réglementés de l'électricité le 15 août. Cette hausse, de 2,3% en moyenne, cachait en effet de fortes disparités selon les types d'abonnements. Près de 3,5 millions de particuliers ou petits professionnels vont connaître des hausses de tarifs supérieures à 10%, tandis que pour 1,5 million de clients, la facture augmentera de plus de 15%.

La Croix 26 août 2009

2009, l'année qui change tout pour les syndicats

Alors que les universités d'été de la CFTC et de la CFDT annoncent la rentrée sociale, la crise et la réforme de la représentativité sont en train de modifier le paysage syndical

La rentrée sociale va commencer par un concours de photos. Jeudi 27 août, à 11 heures, le nouveau ministre du travail Xavier Darcos interviendra à l'université d'été de la CFTC. Une belle vitrine pour la centrale chrétienne, toutefois concurrencée par un plateau de choix à l'université d'été de la CFDT : une fois n'est pas coutume, les deux frères ennemis du syndicalisme, le dirigeant de la CGT, Bernard Thibault, et le numéro un de la CFDT, François Chérèque, scelleront une année d'harmonie en débattant ensemble sur « les défis du syndicalisme de demain ». Le thème est d'actualité. Car le syndicalisme français ne sera plus jamais comme avant.

La crise d'abord et sa cascade de plans sociaux – près de 200 par mois avant l'été – ont bouleversé les syndicats, en quête de nouvelles armes pour défendre les salariés. Premier fait inédit : face à l'adversité, l'unité syndicale, qui depuis janvier a fait défiler sous les mêmes banderoles les huit principales organisations, a été exceptionnellement longue. Cependant, depuis la décevante manifestation du 13 juin, les fissures grandissent. Chez Force ouvrière ou chez SUD, où le principe des journées d'action est jugé sous-dimensionné par rapport à la situation, on reparle d'appel à la grève interprofessionnelle. En espérant récupérer les déçus du syndicalisme.

Bernard Thibault, « juste bon à frayer avec le gouvernement » Car, deuxième fait notable : alors que 600 000 chômeurs de plus s'annoncent d'ici à la fin 2009, certains salariés se sentent mal défendus. Au point que Xavier Mathieu, le délégué CGT de Continental, s'en est pris par radio interposée à Bernard Thibault, « juste bon à frayer avec le gouvernement, à calmer les bases ». « Dans ces conflits, les confédérations ont fait le service minimum, analyse plus posément Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail. Il est loin le temps où Henri Krasucki apportait un gros chèque de soutien aux salariés de Peugeot. Reste que quand seuls 8 % des salariés sont syndiqués, forcément les confédérations ne peuvent pas grand-chose. »

Parfois négligés par leurs propres fédérations et souvent en butte à des directions inaccessibles, les syndicalistes de terrain ont parfois choisi, pour se faire entendre, des chemins que les confédérations n'auraient pas empruntés. Séquestrations de patrons, chantage à la bonbonne de gaz, saccage de préfecture... : si on ne compte guère plus de 20 conflits radicaux, ceux-ci ont frappé tous les esprits. Tout comme les 50 000 € de prime obtenus pour les salariés de Continental, cités en référence dans les négociations. « Nous à la CFDT, explique une porte-parole, on défend l'idée qu'il vaut mieux un bon plan de reclassement plutôt qu'un gros chèque. Mais allez expliquer ça à des gens qui pensent qu'ils n'ont aucune chance de retrouver un emploi ! »

Des centrales gagnées par le réformisme Du coup, explique Guy Groux, spécialiste des syndicats au Cevipof, « dans un contexte pareil, le discours réformiste passe mal ». Or toutes les centrales sont aujourd'hui gagnées par le réformisme. Y compris la CGT, où l'un des négociateurs vedettes, Maurad Rabhi, un ancien de Cellatex, où la menace de pollution à l'acide avait été brandie face à un plan social en 2000, se dit « partisan du pragmatisme » : « Il y en a qui prônent la grève générale tous les jours, ça ne règle rien, ça ne construit pas des droits pour les salariés. La CGT doit maintenant marcher sur ses deux jambes : la lutte et le dialogue social. » De quoi faire hurler ceux qui au sein du blog « Où va la CGT ? » ou du collectif « Tous ensemble » prônent un « syndicalisme de classe ».

Reste que, chahuté ou pas par sa base, Bernard Thibault, qui se présente en décembre à un quatrième mandat, voit ses choix validés, comme en témoigne la progression de sa centrale aux prud'homales de décembre. Ainsi, depuis le 1er janvier, la réforme de la représentativité, que la CGT et la CFDT ont imposée, est à l'œuvre, éjectant du jeu tous les syndicats qui ne dépassent pas 10 % aux élections professionnelles. Pour l'instant, il y a des morts dans tous les camps. Si la CFTC et FO ont disparu à la SNCF, la CGT a été balayée à Dim, et la CFDT à Goodyear Amiens, tandis qu'à Thomson, les troupes de la CGC ont déserté pour l'Unsa, qui a aussi attiré des adhérents FO de Norbert Dentressangle. Mais, même « s'il est trop tôt pour un vrai bilan, analyse Guy Groux, les premiers résultats confortent logiquement les deux grosses organisations ».

Vers une surenchère électoraliste ? Cependant, le plus important n'est pas là, mais dans le bouleversement des pratiques que ce big bang va engendrer. Car, demain, seuls les syndicalistes élus par les salariés pourront signer des accords. Si certains craignent que cela n'entraîne une surenchère électoraliste, une prime aux contestataires, d'autres estiment au contraire que cela va conforter la volonté de signer de la CFDT, voire contraindre la CGT à plus de compromis si elle veut faire avancer les droits pour les salariés.

Pour l'instant, tout le monde ne semble pas avoir pris conscience de la petite révolution en cours. À côté de la CFTC, en panne de stratégie, et de FO, mal implantée dans le privé, le président de la CFE-CGC des cadres ne jure que par une fusion avec l'Unsa... dont une partie de ses troupes ne veut pas. Seules la CGT et la CFDT, qui viennent de publier des documents non dénués d'autocritique, s'appêtent à réorganiser complètement leurs structures pour faire face au défi avec un grand D : comment mieux aider le représentant syndical pour que demain les salariés se syndiquent à nouveau.

Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC « Il faut continuer à travailler au rapprochement avec d'autres organisations »

À cinq mois de son congrès, Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC ne renonce pas à fusionner avec l'Unsa

Pendant la crise, on a vu de nombreux cadres battre le pavé pour défendre leur emploi. Quels enseignements en tirez-vous ?

Bernard Van Craeynest : Cela confirme que les cadres ne sont plus protégés des difficultés économiques. Quand un établissement ferme, tous les salariés se retrouvent au chômage. Et puis nous avons, comme les autres, subi la fragilisation du salariat, qui se manifeste par des entrées plus heurtées dans la vie active, avec des périodes de stage et des CDD. De plus, l'actionnariat fluctuant lié à la mondialisation a éloigné l'encadrement des centres de décision et certains ne comprennent plus la stratégie de leur entreprise.

Quand des syndicats signent, comme à Continental Clairoux, un accord acceptant l'augmentation de la durée du travail contre un engagement sur l'emploi et que, dix-huit mois après, la direction ferme le site, il y a de quoi se sentir floués. Pour autant, les cadres comprennent bien que, face à un tel rapport de forces, la stratégie de la CGC, qui consiste à chercher des solutions de compromis, reste la bonne.

Depuis janvier, les syndicats ne sont représentatifs dans une entreprise que s'ils obtiennent au moins 10 % aux élections professionnelles. Comment s'en sort la CFE-CGC ?

Dans l'ensemble, les résultats sont plutôt corrects, notamment dans les établissements où il y a un collègue cadres. Nous tirons bien notre épingle du jeu dans les banques, comme à la BNP où nous sommes devenus premiers, et dans une partie de la métallurgie. À la SNCF ou à Goodyear Amiens, au contraire, la nouvelle donne nous a éjectés du jeu.

Face à ce défi de la représentativité, vous aviez annoncé une fusion avec l'Unsa, mais vos troupes l'ont refusée en mars. Ce projet est-il toujours d'actualité ?

Oui bien sûr. Pour la bonne raison que le 10 mars, notre comité confédéral a dit deux choses : certes, en attendant de passer l'obstacle de la représentativité, on reste le syndicat de l'encadrement, un collègue où nous conservons la représentativité catégorielle. Mais on s'emploie toujours à faire émerger une troisième force syndicale face à la CGT et à la CFDT. Il faut continuer à travailler au rapprochement avec d'autres syndicats, non seulement dans les entreprises, mais aussi au niveau confédéral. J'avais pensé à l'Unsa parce que ce syndicat est en progression depuis des années dans le privé et que je préfère m'en faire un ami plutôt qu'un concurrent. Mais ce peut être aussi la CFTC, très menacée.

Si je prône un rapprochement avec d'autres, c'est parce que la crise comme la loi sur la représentativité conduisent à un affaiblissement supplémentaire du syndicalisme. Je veux que nous soyons plus forts au service des salariés, y compris ceux de l'encadrement. L'intersyndicale est un outil qui permet de nous renforcer face au patronat. Je suis favorable à son maintien.

La stratégie de la fusion est très critiquée dans vos fédérations chimie et métallurgie. Avez-vous un rival lors de votre congrès de février ?

C'est une chose possible. J'ai rendez-vous le 15 septembre à la fédération de la métallurgie. Je défendrai mon bilan. Je rappellerai que quand je suis arrivé à la tête de la CFE-CGC, on comptabilisait 97 000 adhérents, contre 113 000 à 135 000 aujourd'hui selon les méthodes de calcul. Et nous sommes passés, toutes sections confondues, de 7 % aux prud'homales de 2002 à 8,2 % en 2008, en regagnant la première place chez les cadres. Mais, quoi qu'il arrive, avec moi à sa tête ou avec quelqu'un d'autre, la CFE-CGC ne pourra pas faire l'économie d'un débat sur son identité, catégorielle ou non.

La Tribune 26 août 2009

Les syndicats réformistes affinent leur stratégie

La situation très dégradée du marché du travail pousse les syndicats à réagir. Deux d'entre eux, la CFDT et la CFTC, tiennent leur université d'été.

L'été touche à sa fin. Entre les ateliers et universités d'été de courants et partis politiques qui se succèdent sans relâche, depuis le 20 août, deux organisations syndicales réformistes font, elles aussi, leur rentrée. C'est la CFDT qui a donné hier le coup d'envoi de son université d'été réunissant des responsables de fédérations et d'unions régionales à Boissy-la-Rivière, près d'Étampes, dans l'Essonne. Son point d'orgue sera le débat organisé demain entre le leader de l'organisation cédétiste, François Chérèque, son homologue de la CGT, Bernard Thibault, et Maria-Helena André (secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats) autour des défis du syndicalisme de demain. Un sujet de choix pour les deux leaders, grands gagnants des nouvelles règles de représentativité et partisans d'un syndicalisme fort dans les entreprises pour éviter tout risque de débordements.

La CFTC réunit ses troupes aujourd'hui et demain à Marcoussis (Essonne), au Centre national de rugby. L'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, est attendu pour le discours d'ouverture de ce rendez-vous au cours duquel le ministre du Travail, Xavier Darcos, interviendra.

Front syndical

Compte tenu de la situation dégradée du marché de l'emploi, les syndicats prévoient une rentrée animée. Pour l'heure, les retours se font sans véritable unité. Aucune date n'est arrêtée pour le moment pour l'intersyndicale qui était à l'initiative des mobilisations qui se sont succédé, avant de s'essouffler depuis le début de l'année. Avant l'été, les discussions avaient été vives, mais le front syndical ne s'était pas fissuré. Qu'en sera-t-il cette fois ? Adopter une stratégie commune ne sera en effet pas chose aisée. Tous les syndicats en conviennent : il sera impossible de faire descendre massivement les salariés dans la rue. FO le répète à l'envi. Dans un entretien au « Figaro » du 25 août, son leader, Jean-Claude Mailly, estime que face à la recrudescence des plans sociaux, la réponse « ne doit plus être des manifestations à répétition qui ont montré leur inefficacité ». Il plaide pour l'organisation d'une grève générale à laquelle la CFDT et la CGT sont opposées. Il prévient : son organisation ne « s'assoira » pas sur ses revendications au nom de l'unité syndicale. « L'intersyndicale n'a jamais eu vocation à être permanente, ce n'est pas une fin en soi. » Ambiance

Le Figaro 27 août 2009

La CGT ne signe pas l'accord chômage partiel

La CGT a confirmé hier qu'elle ne signerait pas le projet d'accord conclu le 8 juillet entre le patronat et les syndicats pour élargir, entre autres, le recours au chômage partiel dans certains secteurs d'activité, notamment aux employés de commerce, et augmenter les contingents autorisés au même niveau que dans l'automobile ou le textile. La centrale considère que ce « texte n'offre aucun moyen véritable aux salariés pour préserver l'emploi dans les territoires » et n'a pas abordé « le débat sur les conditions d'octroi des aides publiques ».

Chômage en hausse en juillet : "Les chiffres minimisent la réalité", pour le PS

C'est ce qu'estime le PS, pour qui les 10.700 chômeurs supplémentaires dénombrés en juillet "montrent qu'il n'y a en France aucune reprise" de l'activité économique. Christine Lagarde se félicite de son côté d'une hausse "limitée", "légère" et "contenue".

Les 10.700 chômeurs supplémentaires dénombrés en juillet "montrent qu'il n'y a en France aucune reprise" de l'activité économique, a estimé le Parti socialiste mercredi 26 août dans un communiqué. Selon Alain Vidalies, secrétaire national au Travail et à l'Emploi du PS, "la dégradation de l'emploi risque de retarder le redémarrage". En outre, assure-t-il, "ces chiffres minimisent la réalité du chômage" alors que "beaucoup de Français renoncent à chercher du travail et ne sont plus officiellement comptabilisés comme chômeurs". Le PS, rappelle le député des Landes, propose de "prolonger de 6 mois la durée d'indemnisation sur la base de 80 % du salaire" ou "d'étendre les contrats de transition professionnelle à l'ensemble des bassins d'emploi et de porter la durée d'indemnisation à deux ans". Il préconise également "d'augmenter le coût des licenciements pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs propres actions". Le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A (chômeurs privés de toute activité, catégorie dite de référence) a augmenté de 10.700 en juillet en métropole à 2,53 millions, a annoncé mercredi le ministère de l'Emploi.

Les jobs d'été, cause de la faible augmentation

L'annonce des chiffres du chômage en juillet a également suscité la réaction de François Chérèque (CFDT), qui a estimé mercredi que la hausse "moins importante que les derniers mois" du nombre d'inscrits à Pôle emploi en juillet en catégorie A (chômeurs privés de toute activité), dont s'est félicité Christine Lagarde, "c'est quand même 10.000 chômeurs de plus", ce qui "n'est pas à négliger". "L'augmentation est moins importante que les derniers mois (...), mais, somme toute, c'est quand même 10.000 chômeurs de plus, donc ce n'est pas à négliger", a déclaré le secrétaire-général de la CFDT sur i-Télé. La raison de cette moindre augmentation en juillet vient, selon lui, des jobs d'été trouvés par les jeunes et de la concrétisation attendue à l'automne des plans sociaux annoncés au printemps. "D'une part, il y a l'effet saison : une partie des jeunes ont trouvé des jobs d'été. Il y a le traitement social pour ces jeunes aussi qui ont des emplois aidés", a-t-il dit. Deuxièmement, "après le licenciement des intérim et des CDD (contrats à durée déterminée), les plans sociaux ne se concrétisent pas encore par plus de chômage parce que les gens ne sont pas encore inscrits (...). Ils vont recevoir une lettre de licenciement à la fin de l'été ou à l'automne et c'est à ce moment-là qu'ils s'inscriront au chômage et que le chômage augmentera", a-t-il dit.

Satisfaction de Lagarde

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi en juillet ont en effet été publiés mercredi soir. Aussitôt après cette annonce, la ministre de l'Economie et de l'Emploi, Christine Lagarde s'est félicité du fait que "la dégradation du marché du travail est aujourd'hui moins importante qu'au début de l'année". Dans un communiqué, elle a constaté la hausse "limitée", "légère" et "contenue" du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits en catégorie A (+10.700 à 2,53 millions), y voyant un effet des "mesures prises par les pouvoirs publics depuis plusieurs mois". La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat de travail demandé, et n'ayant pas travaillé dans le mois. "La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de travail : elle constitue la population cible des politiques de l'emploi", a souligné Christine Lagarde dans son communiqué.

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) recommande pour sa part, après les polémiques de 2007 sur les chiffres du chômage, de ne plus focaliser sur cette catégorie mais de donner davantage d'importance aux demandeurs d'emploi inscrits accomplissant des actes positifs de recherche, c'est-à-dire l'ensemble des catégories A, B et C. Les catégories A, B et C regroupent les chômeurs dépourvus de toute activité, mais aussi ceux qui exercent une activité réduite et dont le nombre a pratiquement doublé au cours de la dernière décennie, "reflétant probablement l'évolution structurelle d'un marché du travail de plus en plus flexible", selon une étude du ministère de l'Emploi (Dares). Être demandeur d'emploi ne signifie pas forcément être indemnisé et certains se contentent pour avoir un revenu ou garder un pied dans le marché du travail d'une activité occasionnelle ou réduite. "La pratique de l'activité réduite correspond souvent à des emplois courts à temps partiel, sous forme de CDD, de missions d'intérim ou de travail occasionnel", selon une autre étude du ministère. En outre, "les contrats flexibles constituent généralement la première variable d'ajustement de l'emploi aux variations de l'économie", selon la même source. Un demandeur d'emploi indemnisé qui reprend un emploi salarié peut conserver une partie de ses allocations si son salaire est inférieur à 70% de son salaire antérieur et s'il ne travaille pas plus de 110 heures par mois. Le montant des allocations qu'il touche est alors réduit.

Les échos 28 août 2009

Chérèque et Thibault affichent leur convergence de vues sur l'avenir du syndicalisme

Bernard Thibault et François Chérèque ont débattu de l'avenir du syndicalisme lors de l'université d'été de la CFDT, hier. Le leader de la CFDT en a profité pour évoquer l'éventualité d'un rapprochement avec la CFTC.

Ambiance détendue, hier, à Boissy-la-Rivière, près d'Etampes (Essonne). Et pourtant, la CFDT y a vécu un « événement historique », comme l'a souligné, tout sourire, la syndicaliste européenne Maria-Helena André, de la Confédération européenne des syndicats : le syndicat a accueilli le secrétaire général de la CGT. Ce n'est pas la première fois que Bernard Thibault se rendait devant une assemblée cédétiste puisqu'il est venu aux trois derniers congrès de la centrale, mais la première qu'il participait à un débat interne dans le cadre de son université d'été. Et comme il l'a dit avec humour, évoquant en creux son refus de se rendre au rendez-vous du NPA : « Je ne réponds pas à toutes les sollicitations. »

Pendant près de trois heures, les deux numéros un ont évoqué les « défis du syndicalisme de demain », tandis qu'à quelques kilomètres de là, à Marcoussis, à l'occasion de l'université d'été de la CFTC, cette dernière, FO et la CGC discutaient des moyens de changer la réforme de la représentativité du 20 août 2008.

« On est les rois du pétrole »

On savait que cette réforme, soutenue par les deux premières organisations syndicales françaises, avait définitivement réconcilié François Chérèque et Bernard Thibault, dont les relations avaient connu auparavant quelques coups de froid. Cela s'est confirmé dans la discussion. Même dénonciation des contournements par le biais d'initiatives parlementaires de la loi sur le dialogue social, qui oblige le gouvernement à saisir les partenaires sociaux de tout sujet social avant de légiférer. Même diagnostic, aussi, sur la vertu de la réforme de la représentativité. « *Un syndicalisme sans adhérents serait un syndicalisme mort* », a expliqué Bernard Thibault, tandis que François Chérèque ajoutait : « *L'institutionnalisation nous pendait au nez* » sans cette loi. Mais, ont rappelé les deux leaders syndicaux, la réforme va « bousculer » y compris leurs organisations. « *Je me fais engueuler régulièrement* » pour avoir soutenu la réforme, a expliqué François Chérèque, soulignant qu'elle « *remet en cause toutes les situations acquises* ».

Jusqu'à provoquer des fusions ou absorptions ? L'échec de la fusion Unsa-CGC fait figure de repoussoir. « *Ce genre de projet, surtout concocté dans un cercle restreint et sans informer les adhérents, peut se traduire au final par moins de syndiqués qu'il n'y en avait avant* », estime le leader de la CFDT, qui n'a pas fait allusion à une autre démarche de rapprochement sur des dossiers précis, en cours entre la CGT et la FSU. En revanche, François Chérèque a saisi l'occasion pour lancer un appel appuyé à la CFTC : « *Comment se fait-il que deux syndicats de culture commune comme la CFDT et la CFTC* » ne puissent pas se poser la question de se rapprocher, évoquant la fusion récente au niveau mondial des syndicats d'obédience chrétienne et laïque.

Il n'était pas question de se fâcher, hier, et l'attitude à adopter vis-à-vis du gouvernement n'a guère été évoquée. Mais des sujets sensibles n'ont pas été ignorés. Ainsi, le secrétaire général de la Fédération des services CFDT, Gilles Desbordes, a-t-il interrogé Bernard Thibault sur la faible propension de la CGT à signer des accords dans les branches. « *Dès lors que le poids donné par les élections professionnelles va donner un pouvoir important dans les négociations, tous les syndicats vont devoir resserrer le lien avec les salariés* », a répondu Bernard Thibault. « *On a un débat à avoir sur le compromis, car on est les rois du pétrole, on signe des accords que la CGT valorise* », s'est amusé François Chérèque, évoquant celui sur le marché du travail (non paraphé par la CGT), cité en exemple dans les documents de congrès cégétistes.

Inquiétudes à la CGT sur les projets de réforme de la gouvernance

Programme. La question d'une réforme de la gouvernance de la CGT envisagée par son secrétaire général, Bernard Thibault, n'était pas officiellement à l'ordre du jour. Mais le sujet a tout de même été inscrit au programme de la réunion de mardi et mercredi du Comité confédéral national de la centrale.

Plusieurs cégétistes, et pas que des opposants à la ligne confédérale, sont intervenus pour exprimer leur inquiétude quant à un affaiblissement du bureau confédéral (direction resserrée) au profit de la commission exécutive, d'une cinquantaine de membres. Selon plusieurs participants, Bernard Thibault a confirmé réfléchir au sujet, mais assuré ne pas avoir arrêté sa position. Il s'est engagé à en débattre fin octobre, lors du prochain CCN.

La CFDT réclame de nouvelles mesures pour les jeunes

François Chérèque estime que les manifestations « ont montré leurs limites ». « Pour le moment », la centrale veut mettre toutes ses « forces sur l'aide à [ses] équipes locales en difficulté ».

Il n'est pas enseignant, mais il a quand même fait sa prérentrée. Le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, a fait le point hier sur l'actualité, à l'occasion de l'université d'été de la centrale, où il avait convié son homologue de la CGT, Bernard Thibault, à débattre du syndicalisme. Même si la progression du chômage semble se ralentir, le leader syndical reste pessimiste, car la France a enregistré « 760.000 chômeurs de plus depuis le début de l'année », si l'on prend en compte l'ensemble des demandeurs d'emploi contraints de faire des actes positifs d'emploi, qu'ils aient travaillé ou non. François Chérèque craint toujours que « certaines digues sociales mises en place, notamment le chômage partiel, ne lâchent ». Jugeant la baisse de l'investissement de mauvais augure pour les prochains mois, il ne croit pas à une sortie rapide de crise.

En panne d'élément unificateur

François Chérèque, dès lors, « attend du gouvernement d'aller plus loin », pointant que « l'élément central de la rentrée, ce sont les mesures pour les jeunes », suite aux cinquante préconisations de la commission Hirsch. Il a par ailleurs « un vrai souci » avec le patronat et son absence de réelle analyse de la crise.

Même si le Medef a refusé de discuter avec les syndicats de la gouvernance des entreprises, pas question, cependant, de s'en remettre à l'Etat dès maintenant sur le sujet. La CFDT veut que le gouvernement renvoie à la négociation, avec obligation d'aboutir à la fin de l'année.

Comme ses homologues, le dirigeant de la CFDT est par ailleurs prudent sur les perspectives d'action intersyndicale, renvoyant à la réunion qui doit être organisée entre les huit organisations nationales. Réagissant à la demande de Jean-Claude Mailly, le leader de FO, d'une « grève carrée d'un jour », François Chérèque se demande « quel élément unificateur trouver » entre un enseignant, une infirmière, un salarié en chômage partiel et celui d'une entreprise en difficulté. « On n'a pas trouvé en intersyndicale », a-t-il souligné. Pour le dirigeant de la CFDT, « les manifestations ont montré leurs limites », même s'il pointe la perspective de la journée d'action de la Confédération syndicale internationale du 7 octobre.

« Pour le moment, on veut mettre toutes nos forces sur l'aide à nos équipes locales en difficulté », insiste-t-il. La centrale cégétiste, en congrès en juin prochain, prépare ses propres initiatives de rentrée, qui seront annoncées le 10 septembre. La CGT a validé, lors de son comité confédéral mercredi, l'organisation par ses fédérations industrielles les plus touchées par la crise d'une manifestation nationale le 22 septembre. Interpellé sur l'opportunité d'une telle initiative, François Chérèque interroge : « Pour quel objectif, pour obtenir quoi ? » Son organisation prépare en revanche un rassemblement de ses délégués syndicaux et, pour la fin septembre, trois jours pendant lesquels les directions confédérales et fédérales iront dans les entreprises au contact des équipes syndicales.

Retraites des mères : début d'une âpre négociation

Xavier Darcos entame ce matin une concertation très délicate avec les syndicats et le patronat. Le ministre des Affaires sociales entend réformer l'un des principaux avantages de retraite accordés aux mères dans le privé d'ici à la fin septembre. Sur le principe, tout le monde est d'accord : cette réforme est indispensable pour se mettre en conformité avec la jurisprudence. La Cour de cassation a jugé que l'actuelle majoration de durée d'assurance réservée aux mères crée une discrimination entre les sexes au regard de la réglementation européenne.

« Le défi que nous devons relever, c'est de parvenir à sécuriser cette compensation sans qu'elle soit contraire à la jurisprudence de la Cour de cassation, qui autorise désormais les hommes à en bénéficier, et sans mettre en péril l'équilibre financier de nos régimes de retraite », a résumé Xavier Darcos hier à l'université d'été de la CFTC. La réforme s'annonce particulièrement difficile, parce qu'il s'agit de ne pas trop raboter les droits des mères sans induire de dépenses supplémentaires. La majoration de durée d'assurance coûte déjà 4,9 milliards d'euros par an à la CNAV.

L'avantage scindé en deux

L'idée centrale serait de diviser la majoration de la durée d'assurance de deux ans par enfant, actuellement réservée aux femmes. Une partie leur resterait réservée. L'autre serait attribuée au père ou à la mère. Ce principe pourrait être accepté par tous, mais il pose plusieurs problèmes. D'abord, quelle sera la durée de la première partie de l'avantage, réservée aux mères ? Les syndicats voudraient qu'elle soit d'au moins un an. Mais le gouvernement craint que cette durée soit considérée comme trop longue, et donc discriminatoire, par la justice. Une durée de six mois passerait mieux, mais aucun syndicat ne l'accepte. « Ce sera un point très difficile de la négociation », estime Danièle Karniewicz (CGC), présidente de la CNAV.

Autre question : comment répartir la deuxième partie de l'avantage entre le père et la mère ? La CFDT défend l'idée d'un choix au sein du couple. Problème : comment trancher en cas de conflit ?

Il faudrait prévoir un mécanisme qui l'attribue automatiquement à l'un ou l'autre au moment du départ à la retraite : celui qui a la durée d'assurance la plus courte, ou celui qui avait la rémunération la plus faible au moment de la naissance, ou encore... à la femme, mais au risque de maintenir la discrimination.

Le gouvernement étudie ces scénarios pour les enfants nés avant la réforme. Une autre option est envisagée pour ceux qui naîtront après : réserver la deuxième partie à la personne interrompant son activité (congé parental). Plus simple à mettre en oeuvre et moins discriminante, cette solution, déjà retenue dans la fonction publique, aurait l'inconvénient d'inciter les femmes à s'arrêter de travailler. Elle n'est pas acceptable pour certains syndicats, CGT et FO et tête.

La majoration de durée

Le dispositif de majoration de durée d'assurance a été institué en 1971 . Les mères bénéficient d'un trimestre d'assurance à la naissance, à l'adoption ou à la prise en charge effective de chaque enfant. Elles reçoivent un trimestre supplémentaire à chaque anniversaire de l'enfant, dans la limite de 7 trimestres. Le total ne peut donc pas dépasser 8 trimestres par enfant. La majoration est accordée qu'il y ait ou non interruption d'activité. 90,5 % des femmes parties à la retraite en 2007 en bénéficient. Elles valident 19 trimestres en moyenne et le dispositif représente environ 20 % de leur pension.

Le crédit aux entreprises et aux ménages en panne dans la zone euro

Les prêts accordés au secteur privé ont très peu progressé le mois dernier (0,6 %), menaçant le début de reprise économique qui se dessine dans les principales économies de la zone euro.



La menace d'une pénurie de crédit qui pèse sur l'activité économique en Europe est-elle en train de se concrétiser ? Les chiffres publiés hier par la Banque centrale européenne semblent le prouver : la croissance des crédits au secteur privé a encore nettement ralenti en juillet dans la zone euro. Les prêts aux entreprises et aux particuliers n'ont progressé que de 0,6 % sur un an, après de faibles hausses de 1,5 % en juin et 1,8 % en mai, selon la BCE. A titre de comparaison, la Banque centrale européenne notait, en janvier 2008, que le taux de croissance annuel des prêts au secteur privé avait atteint fin 2007 un rythme de progression annuel de 11 %. Dans le détail, les prêts aux entreprises privées (non financières) se sont repliés à 1,6 % en rythme annuel en juillet après 2,9 % en juin tandis que les crédits aux ménages ont stagné, qu'il s'agisse des prêts immobiliers ou à la consommation.

Réticences ou hésitations

Le quasi-surplace des prêts bancaires au secteur privé s'intensifie donc dans les principaux pays de la zone euro. Toute la question est de savoir s'il est la conséquence de la réticence persistante des banques à prêter ou des hésitations des entreprises à investir. « *Les craintes d'une pénurie du crédit semblent se matérialiser* », estime Jean-Christophe Caffet de Natixis dans une note.

Les banques ont nettement durci leurs critères d'octroi de crédit ces derniers mois, mais dans le même temps la demande a baissé en raison du report des investissements des entreprises en sous-capacité, notamment dans l'industrie, rappelle-t-il. En période de crise, un ralentissement de la croissance du crédit est normal, a fortiori en période de récession. « *Il n'y a plus aujourd'hui de durcissement de l'offre de la part des établissements financiers* », estime un responsable monétaire. Depuis des mois, la BCE alimente les banques implantées en zone euro en liquidités à très bon marché, afin de les encourager à augmenter leurs prêts à l'économie réelle. « *Il est donc probable que l'on est confronté désormais à un phénomène de faiblesse de la demande* », juge-t-il.

Il n'empêche, notent les économistes, que le cycle du crédit doit rapidement suivre l'amélioration de la tendance pour qu'une vraie reprise soit possible. Autrement dit, si les prêts bancaires ne progressent pas à nouveau au cours des prochains mois, la relance risque d'être tuée dans l'oeuf. L'inquiétude est particulièrement forte en Allemagne, où la crainte d'une pénurie du crédit menaçant de contrarier le retour à la croissance a d'ores et déjà poussé le gouvernement à préparer une série de soutiens au financement des PME.

Autre indicateur monétaire publié hier, la masse monétaire M3, l'indicateur avancé d'inflation de la BCE, a elle aussi continué à décélérer le mois dernier. Elle a augmenté de 3 % en juillet sur un an, contre 3,6 % en juin. C'est le quinzième mois de recul de la M3, ce qui confirme, pour l'heure, l'absence de pressions inflationnistes dans les mois à venir.

Le CAC 40 continue sa consolidation

Portés par l'espoir d'une sortie de crise plus rapide que prévu, les investisseurs ont été déçus par le chiffre du PIB américain. La série de résultats semestriels publiés hier a aussi décerné son lot de gagnants et de perdants.

La Bourse de Paris deviendrait-elle plus exigeante ? Alors que l'Allemagne et la France sont sorties de la récession au trimestre dernier, les investisseurs semblaient attendre un signe en provenance des Etats-Unis. Mais le PIB américain s'est contracté de 1% en rythme annuel sur les trois derniers mois, contre un recul de 1,5 % anticipé par les analystes. Le chiffre reste donc inchangé par rapport à la première estimation publiée fin juillet. La nouvelle n'a pas séduit la place parisienne, qui s'est retournée sur l'ouverture en légère baisse de Wall Street. Le CAC 40 a perdu 0,54 %, à 3.648,53 points, sur un volume d'échanges de 2,68 milliards d'euros. Autre indicateur rassurant, la consommation personnelle américaine, dont on attendait qu'elle se réduise de 1,3 %, est ressortie en retrait de seulement 1 %. Enfin, la consommation de base des ménages et les nouvelles demandes d'allocation chômage outre-Atlantique ont été conformes aux prévisions. En France, c'est la série de résultats semestriels qui a contribué aux mouvements des valeurs.

Parmi les titres qui ont cédé du terrain figure Essilor International, en repli de 3,23 %, malgré un bénéfice net en hausse de 2,1 %, mais victime d'absence de perspectives positives, selon des sources de marché. Bouygues a reculé de 2,56 % avant que le groupe ne dévoile ses résultats après la fermeture du marché (lire ci-contre). Accor, dont le résultat brut d'exploitation a chuté de 15,1 %, à 924 millions d'euros, a vu son action se valoriser de 5,73 %, après avoir porté de 120 à 150 millions d'euros son plan d'économies et avoir lancé une étude sur la pertinence d'une séparation des deux métiers du groupe. Crédit Agricole SA a gagné 3,65 %. La banque a presque doublé son bénéfice net à 201 millions d'euros par rapport aux prévisions de Reuters (125 millions). Le groupe a multiplié ses provisions par trois pour les porter à 1,12 milliard, rassurant ainsi le marché. Dans son sillage, Société Générale a pris 0,83 %.

En revanche, BNP Paribas a lâché 0,84 % et AXA 1,44 %. Dexia a concédé pour sa part 7,76 %, après avoir annoncé une baisse de 47 % de ses bénéfices au second trimestre, à 283 millions d'euros. Natixis a signé une des meilleures performances du SRD pour la seconde séance consécutive, en progression de 6,93 %. Spérian Protection, s'est envolé de 7,22 %. GDF Suez s'est attribué 2,02 %, après avoir réalisé un exercice en ligne avec les attentes au premier semestre. France Télécom et L'Oréal, deux autres sociétés dont on attendait les bilans, ont respectivement fléchi de 0,32 % et 0,05 %.

L'activité de Bouygues s'est améliorée au deuxième trimestre

On craignait un creusement des pertes de Bouygues, en raison notamment des déboires de TF1. Mais le groupe de Martin Bouygues a finalement limité les dégâts. Publiés hier soir, ses résultats semestriels révèlent une amélioration au deuxième trimestre, après le plongeon des trois premiers mois de l'année. Sur six mois, le résultat opérationnel baisse de 28 % par rapport au premier semestre 2008, à 789 millions d'euros, contre un cinglant - 55 % à fin mars. Le chiffre d'affaires se replie de 2 %, à 14,9 milliards d'euros, et le résultat net limite son recul à 22 %, à 547 millions.

Objectifs ambitieux

Ceci en partie grâce à Alstom, dont la contribution au résultat net du groupe augmente de 21 %, à 182 millions d'euros. Mais le premier contributeur reste Bouygues Telecom, qui rapporte encore au groupe 240 millions d'euros même si son résultat net est en retrait de 13 % d'une année sur l'autre. Bouygues, qui avait revu à la baisse son objectif de chiffre d'affaires annuel à la suite des mauvais résultats du premier trimestre (il l'avait ramené de 31,7 à 31,3 milliards d'euros), s'est offert hier le luxe de relever la barre, à 31,5 milliards, malgré les difficultés qui persistent chez Bouygues Construction, où les prises de commandes reculent de 24 % et où le chiffre d'affaires devrait baisser de 3 % sur l'année.

Cegelec : Frédéric Van Heems Bernard Lemoine

Frédéric Van Heems sera nommé président du directoire de Cegelec par son assemblée générale qui se tiendra début septembre. Bernard Lemoine, jusqu'alors président de la division Global Systems & Services Business, sera nommé directeur général chargé des opérations. Claude Darmon quittera la présidence du directoire pour entrer au conseil de surveillance.

Frédéric Van Heems, quarante-cinq ans, diplômé d'HEC, est entré en 1986 au « Figaro », dont il est devenu l'un des dirigeants en 1990. Il rejoint en 1994 le groupe **Lagardère**, où il est successivement président-directeur général de Lapker en Hongrie et de Zendis en France. En 2002, il intègre le groupe Areva pour prendre dès l'année suivante la direction du programme Georges Besse-II, usine d'enrichissement de l'uranium, représentant un investissement de 3 milliards d'euros. Depuis 2005, basé aux Etats-Unis, il est président-directeur général de Canberra, leader mondial de la mesure nucléaire.

Bernard Lemoine, cinquante ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, est entré en 1983 chez **Alstom**. En 1999, il devient le directeur général du segment Steam Power Generation de sa filiale ABB Alstom. En 2003, il rejoint Cegelec comme directeur général de Cegelec Europe-Infrastructures Business avant d'être nommé en 2006 président de Global Systems & Services Business, la division du groupe chargée des grands projets dans le secteur de l'énergie, de l'oil & gas, des infrastructures, du transport, de l'espace et de la défense.

Vinci : Franck Mougin nouveau DRH

Franck Mougin rejoint Vinci en qualité de directeur des ressources humaines et du développement durable du groupe. Il intègre le comité exécutif.

Franck Mougin, juriste de formation, a notamment occupé les fonctions de directeur général des ressources humaines BPB Plc, de 1995 à 2002, puis celles de directeur général des ressources humaines et du développement durable de Danone, de 2002 à 2008.

Les dessous du social 27 aout 2009

Quand Chérèque prend la défense de Thibault

SI BERNARD THIBAULT a refusé de répondre ce jeudi aux propos -il les a juste qualifiés d'"injures"- de Xavier Mathieu, le délégué syndical CGT de Continental Clairoux -qui l'a récemment traité de "racaille", lui reprochant de ne l'avoir jamais vu ou reçu un coup de fil-, François Chérèque, lui, ne s'est pas privé pour me dire ce qu'il en pensait. Il faut dire qu'il est lui aussi visé -même s'il s'en défend- par l'expression "*les Thibault et compagnie*". De plus, le délégué syndical CGT des Conti a récidivé jeudi -un hasard, probablement, le jour où Thibault et Chérèque débattent de l'avenir du syndicalisme- dans une interview au Monde où il enfonce le clou. Pour lui, Bernard Thibault "*a laissé ses propres délégués dans la merde*"... Mais il ne lui reproche pas "*de ne pas venir dans les usines*" ! Non, il regrette juste que les Conti n'aient pas été "*assez soutenus*" au tribunal...

Réponse on ne peut plus claire de François Chérèque, avocat surprise de Bernard Thibault, en marge de l'université d'été, où les deux leaders ont affiché publiquement une unité parfaite : "*Franchement, il est culotté Xavier Mathieu de dire qu'on a rien fait pour lui. J'y suis allé, moi, chez les Conti. Je n'ai pas voulu monter sur les tonneaux devant l'usine parce que je n'étais pas venu pour haranguer les salariés mais pour comprendre leur situation et discuter calmement avec eux. Je ne suis pas monté non plus parce qu'ils avaient fait du feu dedans et que j'avais peur de me brûler les...*"

Et le patron de la CFDT de poursuivre sa plaidoirie avec une histoire qui en dit long sur les pratiques de certains délégués syndicaux, soit disant non politisés, dans certaines entreprises. La scène se passe fin mars alors que les Conti s'apprêtaient à monter dans des bus pour aller à Paris où ils devaient manifester et une délégation être reçue à l'Élysée... "*Il était prévu que les responsables régionaux de la CGT et de la CFDT accompagnent les syndicalistes à l'Élysée, m'a ainsi raconté François Chérèque. Et bien Xavier Mathieu a clairement dit aux deux responsables régionaux que s'ils montaient dans le bus ils allaient se faire casser la gueule et qu'il était hors de question qu'ils viennent avec eux. Notre responsable régional a essayé de s'imposer mais c'était trop dangereux car ils allaient passer à l'acte. Au-delà donc du procédé d'employer de telles méthodes qui n'ont rien de démocratiques et qui relèvent du noyautage d'une organisation, je trouve un peu de fort de café de voir ce type nous critiquer sans réserve dans les médias et nous accuser de ne pas les avoir soutenus alors qu'il a refusé notre soutien quand on lui a proposé.*"

Vous savez ce qu'on dit : les ennemis de mes amis sont...

La tribune 28 aout 2009

Les industriels français abaissent leurs prévisions d'investissement pour 2009

Les industriels français ont encore revu à la baisse leurs prévisions d'investissements en 2009, qui devraient enregistrer une chute record de 21%, selon l'enquête trimestrielle de juillet publiée ce vendredi par l'Insee.

Les chefs d'entreprise de l'industrie ont encore revu en baisse leurs prévisions de croissance de l'investissement en valeur cette année, tablant sur un recul de 23% dans l'industrie manufacturière et de 21% dans l'industrie dans son ensemble, selon une enquête trimestrielle réalisée en juillet par l'Insee et publiée ce vendredi.

Ils anticipaient un recul de 21% dans l'industrie manufacturière et de 18% dans l'industrie dans son ensemble, lors de la précédente enquête réalisée en avril et dont les résultats avaient été publiés le 13 mai.

Dans celle de janvier, ils prévoyaient un recul de 12% dans les deux cas après une anticipation de baisse de 3% dans l'enquête octobre 2008. La révision en baisse de juillet "est principalement imputable aux secteurs des biens d'équipements et des biens intermédiaires", précise l'Insee dans un communiqué. "En revanche, les industriels du secteur automobile ont révisé à la hausse leurs précédentes anticipations (de 6 points)", poursuit le communiqué.

L'enquête sur les investissements dans l'industrie est réalisée en janvier, avril, juillet et octobre. Elle ne s'adresse qu'aux entreprises industrielles, production, transport et distribution d'électricité de gaz et d'eaux étant exclus. L'investissement dans l'industrie représente 30% de l'investissement productif en France